États financiers annuels

pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

États de la situation financière (en milliers, sauf les montants par part)

Aux 31 décembre 2024 et 2023 (note 1)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actif		
Actif courant		
Placements (actifs financiers non dérivés) † (notes 2 et 3)	**827 450 $**	756 064 $
Trésorerie, y compris les avoirs en devises, à la juste valeur	**6 932**	437
Marge	**2 915**	1 032
Intérêts à recevoir	**6 361**	4 440
Montant à recevoir à la vente de titres en portefeuille	**20 914**	–
Montant à recevoir à l'émission de parts	**956**	–
Actifs dérivés	**7 507**	6 031
Total de l'actif	**873 035**	768 004
Passif		
Passif courant		
Montant à payer à l'acquisition de titres en portefeuille	**20 143**	–
Montant à payer au rachat de parts	**43**	–
Passifs dérivés	**15 013**	8 227
Total du passif	**35 199**	8 227
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 5)	**837 836 $**	759 777 $
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	**20 644 $**	25 935 $
Catégorie F	**2 759 $**	3 070 $
Catégorie O	**814 433 $**	730 772 $
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (note 5)		
Catégorie A	**9,49 $**	9,60 $
Catégorie F	**7,89 $**	7,97 $
Catégorie O	**9,96 $**	10,04 $

† Prêt de titres

Les tableaux ci-après indiquent que le Fonds avait des actifs qui faisaient l'objet d'opérations de prêt de titres en cours aux 31 décembre 2024 et 2023.

	Valeur globale des titres prêtés (en milliers de dollars)	**Valeur globale de la garantie donnée (en milliers de dollars)**
31 décembre 2024	121 564	127 776
31 décembre 2023	9 034	9 635

Type de garantie* (en milliers de dollars)

	i	**ii**	**iii**	**iv**
31 décembre 2024	–	127 776	–	–
31 décembre 2023	–	9 635	–	–

* Les définitions se trouvent à la note 2k.

Organisation du Fonds (note 1)

Le Fonds a été créé le 31 août 1994 (la *date de création*).

Catégorie	**Date de début des activités**
Catégorie A	26 septembre 1994
Catégorie F	6 juillet 2020
Catégorie O	1er juin 2010

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

États du résultat global (en milliers, sauf les montants par part)

Pour les périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023 (note 1)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Profit net (perte nette) sur instruments financiers		
Intérêts aux fins de distribution	**20 634 $**	18 340 $
Profit (perte) sur dérivés	**(24 415)**	2 445
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés		
Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	**(14 804)**	(11 133)
Profit net (perte nette) réalisé(e) de change (notes 2f et g)	**336**	(327)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	**25 921**	40 291
Profit net (perte nette) sur instruments financiers	**7 672**	49 616
Autres produits		
Profit (perte) de change sur la trésorerie	**108**	(300)
Revenu tiré du prêt de titres ±	**18**	19
Total des autres produits	**126**	(281)
Charges (note 6)		
Frais de gestion ±±	**275**	316
Frais d'administration fixes ±±±	**42**	48
Honoraires versés aux membres du comité d'examen indépendant	**–**	–
Coûts de transaction	**77**	68
Retenues d'impôt (note 7)	**41**	84
Total des charges avant les renonciations/prises en charge	**435**	516
Renonciations / prises en charge par le gestionnaire	**(10)**	(11)
Total des charges après les renonciations/prises en charge	**425**	505
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	**7 373**	48 830
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie (à l'exclusion des distributions)		
Catégorie A	**(55) $**	1 434 $
Catégorie F	**12 $**	199 $
Catégorie O	**7 416 $**	47 197 $
Nombre moyen de parts en circulation pour la période, par catégorie		
Catégorie A	**2 466**	2 910
Catégorie F	**367**	401
Catégorie O	**75 401**	73 591
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (à l'exclusion des distributions)		
Catégorie A	**(0,02) $**	0,48 $
Catégorie F	**0,03 $**	0,49 $
Catégorie O	**0,10 $**	0,64 $

± Revenu tiré du prêt de titres (note 2k)

	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	(en milliers)	**% du revenu brut tiré du prêt de titres**	(en milliers)	% du revenu brut tiré du prêt de titres
Revenu brut tiré du prêt de titres	**24 $**	**100,0**	25 $	100,0
Intérêts versés sur la garantie	**–**	**–**	–	–
Retenues d'impôt	**–**	**–**	–	–
Rémunération des placeurs pour compte – Bank of New York Mellon Corp. (The)	**(6)**	**(25,0)**	(6)	(24,0)
Revenu tiré du prêt de titres	**18 $**	**75,0**	19 $	76,0

±± Taux maximums annuels des frais de gestion facturables (note 6)

Catégorie	**Frais**
Catégorie A	1,00 %
Catégorie F	0,50 %
Catégorie O	0,00 %

±±± Frais d'administration fixes (note 6)

Catégorie	**Frais**
Catégorie A	0,15 %
Catégorie F	0,10 %
Catégorie O	s. o.

Fournisseur de services (note 9)

Les montants versés par le Fonds (incluant toutes les taxes applicables) à la Compagnie Trust CIBC Mellon au titre des services de prêt de titres pour les périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023 étaient les suivants :

	2024	2023
(en milliers de dollars)	**6**	6

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en milliers)

Pour les périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023 (note 1)

	Parts de catégorie A		Parts de catégorie F		Parts de catégorie O	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023	**31 décembre 2024**	31 décembre 2023	**31 décembre 2024**	31 décembre 2023
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	**(55) $**	1 434 $	**12 $**	199 $	**7 416 $**	47 197 $
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡						
Du revenu de placement net	**(74)**	(144)	**(27)**	(34)	**(10 853)**	(12 659)
Remboursement de capital	**(148)**	(90)	**(15)**	(7)	**(3 419)**	(597)
Total des distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables	**(222)**	(234)	**(42)**	(41)	**(14 272)**	(13 256)
Transactions sur parts rachetables						
Montant reçu à l'émission de parts	**2 260**	1 794	**190**	816	**105 261**	11 300
Montant reçu au réinvestissement des distributions	**219**	230	**41**	40	**14 272**	13 256
Montant payé au rachat de parts	**(7 493)**	(5 926)	**(512)**	(817)	**(29 016)**	(31 714)
Total des transactions sur parts rachetables	**(5 014)**	(3 902)	**(281)**	39	**90 517**	(7 158)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**(5 291)**	(2 702)	**(311)**	197	**83 661**	26 783
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	**25 935**	28 637	**3 070**	2 873	**730 772**	703 989
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	**20 644 $**	25 935 $	**2 759 $**	3 070 $	**814 433 $**	730 772 $
Parts rachetables émises et en circulation (note 5)						
Aux 31 décembre 2024 et 2023						
Solde au début de la période	**2 701**	3 119	**385**	378	**72 745**	73 471
Parts rachetables émises	**237**	192	**24**	107	**10 507**	1 161
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	**23**	25	**6**	5	**1 432**	1 367
	2 961	3 336	**415**	490	**84 684**	75 999
Parts rachetables rachetées	**(787)**	(635)	**(65)**	(105)	**(2 893)**	(3 254)
Solde à la fin de la période	**2 174**	2 701	**350**	385	**81 791**	72 745

‡ Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital (note 7)

En décembre 2024, le Fonds disposait des pertes en capital nettes et des pertes autres qu'en capital suivantes (en milliers de dollars) pouvant être reportées en avant aux fins de l'impôt :

Total des pertes en capital nettes	Total des pertes autres qu'en capital venant à échéance de 2034 à 2044
45 471	–

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Tableaux des flux de trésorerie (en milliers)

Pour les périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023 (note 1)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation (à l'exclusion des distributions)	**7 373 $**	48 830 $
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (profit) de change sur la trésorerie	**(108)**	300
(Profit net) perte nette réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	**14 804**	11 133
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	**(25 921)**	(40 291)
Achat de placements	**(1 292 489)**	(874 074)
Produits de la vente de placements	**1 236 759**	874 588
Marge	**(1 883)**	4 161
Intérêts à recevoir	**(1 921)**	13
Total du flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**(63 386)**	24 660
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu à l'émission de parts	**106 755**	13 910
Montant payé au rachat de parts	**(36 978)**	(38 457)
Distributions versées aux porteurs de parts	**(4)**	(5)
Total du flux de trésorerie liés aux activités de financement	**69 773**	(24 552)
Augmentation (diminution) de la trésorerie pendant la période	**6 387**	108
Perte (profit) de change sur la trésorerie	**108**	(300)
Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période	**437**	629
Trésorerie (découvert bancaire) à la fin de la période	**6 932 $**	437 $
Intérêts reçus	**18 713 $**	18 353 $

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2024

Titre	*Taux d'intérêt nominal (%)*	*Date d'échéance*	*Autres renseignements*	*Valeur nominale*	*Coût moyen (en milliers de dollars)*	*Juste valeur (en milliers de dollars)*	*% de l'actif net*
OBLIGATIONS INTERNATIONALES							
[1] **Dollar australien** (note 10)							
Commonwealth d'Australie	4,25 %	2026/04/21	série 142	354 000	363	316	
Commonwealth d'Australie	0,50 %	2026/09/21	série 164	5 265 000	4 234	4 425	
Commonwealth d'Australie	4,75 %	2027/04/21	série 136	433 000	400	393	
Commonwealth d'Australie	2,25 %	2028/05/21	série 149	263 000	271	222	
Commonwealth d'Australie	3,25 %	2029/04/21	série 138	448 000	386	389	
Commonwealth d'Australie	2,50 %	2030/05/21	série 155	351 000	291	290	
Commonwealth d'Australie	1,00 %	2031/11/21	série 163	1 092 000	794	789	
Commonwealth d'Australie	4,50 %	2033/04/21	série 140	911 000	997	823	
Commonwealth d'Australie	3,75 %	2037/04/21	série 144	1 906 000	2 420	1 580	
					10 156	9 227	1,1 %
Real brésilien							
République fédérative du Brésil	10,00 %	2035/01/01	série F	83 000 000	18 062	14 513	
					18 062	14 513	1,7 %
[7] **Livre sterling** (note 10)							
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	5,00 %	2025/03/07		182 000	382	328	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	4,13 %	2027/01/29		1 089 000	1 872	1 949	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	1,25 %	2027/07/22		574 000	928	960	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	0,13 %	2028/01/31		384 000	624	613	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	6,00 %	2028/12/07		1 848 000	3 709	3 543	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	0,88 %	2029/10/22		3 783 000	6 439	5 844	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	0,38 %	2030/10/22		648 000	863	938	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	4,75 %	2030/12/07		1 530 000	3 227	2 818	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	1,00 %	2032/01/31		2 227 000	3 098	3 193	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	4,25 %	2046/12/07		4 627 000	11 844	7 395	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	1,50 %	2047/07/22		2 159 000	3 576	2 044	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	1,75 %	2049/01/22		752 000	1 572	735	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	0,63 %	2050/10/22		1 574 000	2 402	1 057	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	4,00 %	2060/01/22		2 106 000	6 251	3 140	
					46 787	34 557	4,1 %
Dollar canadien							
Gouvernement du Canada	1,50 %	2026/06/01		1 217 000	1 168	1 194	
Gouvernement du Canada	3,25 %	2026/11/01		1 990 000	1 997	2 001	
Gouvernement du Canada	1,00 %	2027/06/01		729 000	677	699	
Gouvernement du Canada	4,00 %	2029/03/01		601 000	621	626	
Gouvernement du Canada	3,50 %	2029/09/01		1 100 000	1 123	1 126	
Gouvernement du Canada	1,25 %	2030/06/01		1 023 000	953	933	
Gouvernement du Canada	1,50 %	2031/06/01		990 000	895	900	
Gouvernement du Canada	1,50 %	2031/12/01		2 216 000	1 904	1 996	
Gouvernement du Canada	3,00 %	2034/06/01		1 550 000	1 521	1 523	
Gouvernement du Canada	4,00 %	2041/06/01		256 000	296	279	
Gouvernement du Canada	3,50 %	2045/12/01		1 190 000	1 225	1 222	
Gouvernement du Canada	2,75 %	2048/12/01		1 240 000	1 464	1 122	
					13 844	13 621	1,6 %
[2] **Peso chilien** (note 10)							
République du Chili	7,00 %	2034/05/01		2 460 000 000	3 915	3 864	
République du Chili	5,80 %	2034/10/01		4 305 000 000	6 324	6 200	
					10 239	10 064	1,2 %
[3] **Renminbi chinois** (note 10)							
République populaire de Chine	2,35 %	2025/03/15		29 500 000	5 533	5 826	
République populaire de Chine	3,12 %	2026/12/05	série 1916	38 310 000	7 809	7 845	
République populaire de Chine	2,85 %	2027/06/04		21 080 000	4 023	4 319	
République populaire de Chine	2,62 %	2028/04/15		26 520 000	4 958	5 447	
République populaire de Chine	2,80 %	2029/03/24		41 470 000	8 003	8 630	
République populaire de Chine	2,60 %	2030/09/15		14 880 000	2 850	3 096	
République populaire de Chine	3,02 %	2031/05/27		22 100 000	4 269	4 740	
République populaire de Chine	2,88 %	2033/02/25		7 900 000	1 602	1 698	
République populaire de Chine	2,67 %	2033/05/25		25 770 000	4 896	5 456	
République populaire de Chine	2,52 %	2033/08/25		32 180 000	6 252	6 746	
République populaire de Chine	2,27 %	2034/05/25		45 570 000	8 617	9 434	
République populaire de Chine	3,39 %	2050/03/16		17 410 000	3 512	4 340	
République populaire de Chine	3,19 %	2053/04/15		19 700 000	4 163	4 864	
					66 487	72 441	8,6 %
[4] **Peso colombien** (note 10)							
République de Colombie	7,25 %	2034/10/18	série B	9 873 800 000	2 487	2 401	
					2 487	2 401	0,3 %
[5] **Couronne danoise** (note 10)							
Royaume du Danemark	1,75 %	2025/11/15		665 000	157	132	
Royaume du Danemark	0,50 %	2027/11/15	série 10Y	680 000	148	131	
Royaume du Danemark	4,50 %	2039/11/15		2 531 000	953	644	
					1 258	907	0,1 %
[6] **Euro** (note 10)							
République fédérale d'Allemagne	0,50 %	2025/02/15		558 000	923	829	
République fédérale d'Allemagne		2025/04/11	série 181, coupon zéro	295 000	424	436	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2024 ***(suite)***

Titre	*Taux d'intérêt nominal (%)*	*Date d'échéance*	*Autres renseignements*	*Valeur nominale*	*Coût moyen (en milliers de dollars)*	*Juste valeur (en milliers de dollars)*	*% de l'actif net*
République fédérale d'Allemagne	0,50 %	2026/02/15		769 000	1 134	1 125	
République fédérale d'Allemagne	0,25 %	2027/02/15		1 381 000	1 923	1 983	
République fédérale d'Allemagne		2027/04/16	série 185, coupon zéro	475 000	633	676	
République fédérale d'Allemagne	0,50 %	2027/08/15		1 223 000	1 783	1 754	
République fédérale d'Allemagne	1,30 %	2027/10/15	série 186	1 355 000	1 999	1 981	
République fédérale d'Allemagne		2028/11/15	coupon zéro	10 000	14	14	
République fédérale d'Allemagne	0,25 %	2029/02/15		3 311 000	4 762	4 589	
République fédérale d'Allemagne	2,50 %	2029/10/11	série 190	880 000	1 344	1 331	
République fédérale d'Allemagne		2030/08/15	coupon zéro	2 174 000	3 023	2 883	
République fédérale d'Allemagne		2032/02/15	coupon zéro	475 000	609	606	
République fédérale d'Allemagne	1,70 %	2032/08/15		2 253 000	3 196	3 235	
République fédérale d'Allemagne	1,00 %	2038/05/15		54 000	66	67	
République fédérale d'Allemagne	4,75 %	2040/07/04	série 08	2 214 000	4 849	4 209	
République fédérale d'Allemagne	3,25 %	2042/07/04		2 774 000	6 931	4 506	
République fédérale d'Allemagne		2052/08/15	coupon zéro	1 912 000	1 884	1 416	
République française	6,00 %	2025/10/25		716 000	1 342	1 097	
République française	0,50 %	2026/05/25		1 628 000	2 532	2 368	
République française		2027/02/25	coupon zéro	2 550 000	3 618	3 616	
République française	2,75 %	2027/10/25		1 666 000	2 640	2 506	
République française	0,50 %	2029/05/25		6 025 000	9 097	8 192	
République française		2030/11/25	coupon zéro	2 692 000	3 383	3 415	
République française		2031/11/25	coupon zéro	7 294 000	8 915	8 941	
République française	3,00 %	2034/11/25	série OAT	4 555 000	6 831	6 677	
République française	1,25 %	2036/05/25		1 897 000	2 640	2 295	
République française	4,00 %	2038/10/25		5 043 000	12 706	8 014	
République française	1,50 %	2050/05/25		614 000	1 266	596	
République française	0,75 %	2052/05/25		1 314 000	1 819	997	
République française	1,75 %	2066/05/25		2 201 000	3 196	1 992	
Royaume de Belgique	1,00 %	2026/06/22	série 77	470 000	721	688	
Royaume de Belgique	5,50 %	2028/03/28	série 31	541 000	1 149	884	
Royaume de Belgique	0,90 %	2029/06/22	série 87	196 000	341	273	
Royaume de Belgique	0,10 %	2030/06/22	série 89	419 000	526	547	
Royaume de Belgique	3,00 %	2033/06/22	série 97	776 000	1 153	1 167	
Royaume de Belgique	4,25 %	2041/03/28	série 60	2 517 000	4 872	4 189	
Royaume de Belgique	1,70 %	2050/06/22	série 88	960 000	1 314	1 006	
Royaume d'Espagne	1,95 %	2026/04/30		157 000	256	233	
Royaume d'Espagne	1,50 %	2027/04/30		4 738 000	7 393	6 937	
Royaume d'Espagne	1,45 %	2029/04/30		2 513 000	3 776	3 586	
Royaume d'Espagne	0,60 %	2029/10/31		215 000	355	292	
Royaume d'Espagne	1,25 %	2030/10/31		2 069 000	2 827	2 852	
Royaume d'Espagne	3,55 %	2033/10/31		1 453 000	2 220	2 261	
Royaume d'Espagne	4,20 %	2037/01/31		240 000	426	393	
Royaume d'Espagne	0,85 %	2037/07/30		1 871 000	2 072	2 101	
Royaume d'Espagne	4,90 %	2040/07/30		801 000	2 066	1 412	
Royaume d'Espagne	1,20 %	2040/10/31		3 055 000	4 263	3 323	
Royaume des Pays-Bas		2027/01/15	coupon zéro	535 000	771	764	
Royaume des Pays-Bas	0,75 %	2027/07/15		515 000	852	741	
Royaume des Pays-Bas	0,75 %	2028/07/15		926 000	1 399	1 312	
Royaume des Pays-Bas		2030/07/15	coupon zéro	360 000	459	472	
Royaume des Pays-Bas		2031/07/15	coupon zéro	440 000	619	562	
Royaume des Pays-Bas	2,50 %	2033/07/15		519 000	758	772	
Royaume des Pays-Bas	3,75 %	2042/01/15		1 147 000	3 027	1 941	
Royaume des Pays-Bas		2052/01/15	coupon zéro	795 000	979	588	
République portugaise	4,13 %	2027/04/14		284 000	450	442	
République portugaise	1,95 %	2029/06/15		267 000	398	393	
République portugaise	0,30 %	2031/10/17	série 11Y	287 000	375	370	
République portugaise	2,88 %	2034/10/20	série 11Y	197 000	300	294	
République portugaise	4,10 %	2045/02/15		286 000	491	475	
République d'Autriche	1,20 %	2025/10/20		224 000	383	331	
République d'Autriche	0,75 %	2026/10/20		1 343 000	2 194	1 950	
République d'Autriche	0,50 %	2029/02/20		670 000	932	925	
République d'Autriche		2031/02/20	coupon zéro	301 000	380	384	
République d'Autriche	0,90 %	2032/02/20		1 008 000	1 258	1 334	
République d'Autriche	3,15 %	2044/06/20		781 000	1 529	1 179	
République d'Autriche	1,50 %	2047/02/20		502 000	1 051	568	
République d'Autriche	0,75 %	2051/03/20		565 000	513	503	
République d'Autriche	3,80 %	2062/01/26		143 000	525	249	
République de Finlande	4,00 %	2025/07/04		337 000	614	506	
République de Finlande	2,75 %	2028/07/04		353 000	682	534	
République de Finlande	1,13 %	2034/04/15		1 281 000	1 953	1 654	
République d'Irlande	1,00 %	2026/05/15		88 000	125	129	
République d'Irlande	0,90 %	2028/05/15		475 000	814	680	
République d'Irlande	1,30 %	2033/05/15		1 163 000	1 959	1 577	
République d'Irlande	2,00 %	2045/02/18		294 000	369	377	
République de l'Italie	1,60 %	2026/06/01		1 720 000	2 666	2 537	
République de l'Italie		2026/08/01	coupon zéro	4 845 000	6 822	6 963	
République de l'Italie	1,25 %	2026/12/01		1 416 000	2 251	2 068	
République de l'Italie	6,50 %	2027/11/01		859 000	1 563	1 418	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2024 ***(suite)***

Titre	*Taux d'intérêt nominal (%)*	*Date d'échéance*	*Autres renseignements*	*Valeur nominale*	*Coût moyen (en milliers de dollars)*	*Juste valeur (en milliers de dollars)*	*% de l'actif net*
République de l'Italie	0,50 %	2028/07/15		4 310 000	5 918	5 972	
République de l'Italie	2,80 %	2028/12/01		2 447 000	3 972	3 670	
République de l'Italie	0,45 %	2029/02/15		155 000	200	211	
République de l'Italie	3,00 %	2029/08/01		724 000	1 349	1 091	
République de l'Italie	1,35 %	2030/04/01		1 507 000	2 228	2 079	
République de l'Italie	1,65 %	2030/12/01		4 275 000	5 854	5 907	
République de l'Italie	0,95 %	2032/06/01		3 315 000	4 261	4 222	
République de l'Italie	4,20 %	2034/03/01	série 10Y	1 451 000	2 260	2 298	
République de l'Italie	5,00 %	2034/08/01		755 000	1 268	1 270	
République de l'Italie	4,00 %	2037/02/01		2 032 000	4 097	3 161	
République de l'Italie	0,95 %	2037/03/01		8 701 000	10 589	9 602	
République de l'Italie	4,75 %	2044/09/01		2 779 000	6 525	4 597	
République de Pologne	2,75 %	2032/05/25		1 370 000	1 682	1 992	
					220 876	195 554	23,3 %
[8] **Forint hongrois** (note 10)							
Gouvernement de la Hongrie	7,00 %	2035/10/24	série 35/A	2 129 280 000	8 111	7 960	
					8 111	7 960	1,0 %
[9] **Rupiah indonésienne** (note 10)							
République d'Indonésie	6,63 %	2034/02/15	série FR100	35 027 000 000	3 074	3 050	
					3 074	3 050	0,4 %
[10] **Shekel israélien** (note 10)							
État d'Israël	1,75 %	2025/08/31	série 0825	324 000	135	127	
État d'Israël	6,25 %	2026/10/30	série 1026	162 000	84	67	
État d'Israël	2,00 %	2027/03/31	série 0327	184 000	78	70	
État d'Israël	2,25 %	2028/09/28	série 0928	700 000	262	260	
État d'Israël	1,00 %	2030/03/31	série 0330	3 856 000	1 489	1 307	
État d'Israël	5,50 %	2042/01/31	série 0142	736 000	386	334	
État d'Israël	3,75 %	2047/03/31	série 0347	91 000	49	32	
					2 483	2 197	0,3 %
[11] **Yen japonais** (note 10)							
Gouvernement du Japon	0,40 %	2025/06/20	série 339	75 650 000	844	692	
Gouvernement du Japon	0,10 %	2026/12/20	série 345	303 300 000	3 161	2 746	
Gouvernement du Japon	0,10 %	2027/06/20	série 347	232 400 000	2 459	2 098	
Gouvernement du Japon	0,10 %	2028/06/20	série 351	347 850 000	3 307	3 120	
Gouvernement du Japon	0,10 %	2029/12/20	série 357	267 550 000	3 131	2 369	
Gouvernement du Japon	0,10 %	2031/06/20	série 363	80 100 000	702	700	
Gouvernement du Japon	0,20 %	2032/06/20	série 367	543 300 000	5 095	4 724	
Gouvernement du Japon	2,50 %	2034/09/20	série 16	108 300 000	1 189	1 119	
Gouvernement du Japon	0,60 %	2046/12/20	série 53	486 750 000	4 714	3 361	
Gouvernement du Japon	0,70 %	2051/03/20	série 70	1 143 700 000	8 684	7 449	
Gouvernement du Japon	0,80 %	2058/03/20	série 11	1 276 750 000	11 248	7 632	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	0,97 %	2035/01/31	série 237	200 000 000	2 712	1 788	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	1,28 %	2035/06/29	série 250	200 000 000	2 821	1 835	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	0,57 %	2037/06/30	série 316	200 000 000	2 561	1 650	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	0,49 %	2038/07/30	série 355	200 000 000	2 523	1 599	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	0,68 %	2038/09/17	série 210	100 000 000	1 290	809	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	0,69 %	2038/10/29	série 364	1 300 000 000	15 409	10 632	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	1,61 %	2045/06/20	série 159	100 000 000	1 380	839	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	0,29 %	2049/06/18	série 234	800 000 000	8 964	4 607	
Japan Finance Organization for Municipalities	2,24 %	2030/03/28	série 6	300 000 000	4 418	2 930	
Japan Finance Organization for Municipalities	0,16 %	2030/04/26	série 131	300 000 000	3 711	2 636	
					90 323	65 335	7,8 %
[19] **Ringgit malais** (note 10)							
Fédération de Malaisie	3,50 %	2027/05/31	série 0307	1 240 000	391	399	
Fédération de Malaisie	3,89 %	2029/08/15	série 0219	433 000	148	141	
Fédération de Malaisie	4,64 %	2033/11/07	série 0318	558 000	174	190	
Fédération de Malaisie	4,25 %	2035/05/31	série 0415	2 185 000	721	726	
Fédération de Malaisie	3,76 %	2040/05/22	série 0519	1 074 000	296	336	
					1 730	1 792	0,2 %
[12] **Peso mexicain** (note 10)							
États-Unis du Mexique	7,50 %	2027/06/03	série M20	14 245 500	975	933	
États-Unis du Mexique	8,50 %	2029/05/31	série M20	4 420 500	308	289	
États-Unis du Mexique	7,75 %	2031/05/29	série M	6 283 000	437	386	
États-Unis du Mexique	7,50 %	2033/05/26	série M	5 214 000	310	304	
États-Unis du Mexique	7,75 %	2034/11/23	série M	77 185 000	4 607	4 455	
États-Unis du Mexique	8,50 %	2038/11/18	série M30	11 779 600	869	693	
					7 506	7 060	0,8 %
[14] **Dollar néo-zélandais** (note 10)							
Gouvernement de la Nouvelle-Zélande	4,50 %	2027/04/15	série 0427	329 000	272	270	
Gouvernement de la Nouvelle-Zélande	3,50 %	2033/04/14	série 0433	875 000	655	663	
Gouvernement de la Nouvelle-Zélande	4,25 %	2034/05/15	série 0534	3 701 000	3 022	2 939	
					3 949	3 872	0,5 %
[13] **Couronne norvégienne** (note 10)							
Royaume de Norvège	1,75 %	2025/03/13	série 477	1 284 000	199	161	
Royaume de Norvège	2,00 %	2028/04/26	série 480	3 777 000	582	451	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2024 ***(suite)***

Titre	*Taux d'intérêt nominal (%)*	*Date d'échéance*	*Autres renseignements*	*Valeur nominale*	*Coût moyen (en milliers de dollars)*	*Juste valeur (en milliers de dollars)*	*% de l'actif net*
Royaume de Norvège	2,13 %	2032/05/18	série 484	1 304 000	147	147	
					928	759	0,1 %
[15] **Zloty polonais** (note 10)							
République de Pologne	3,25 %	2025/07/25	série 0725	974 000	367	336	
République de Pologne	2,50 %	2027/07/25	série 0727	1 674 000	593	546	
République de Pologne	2,75 %	2029/10/25	série 1029	1 594 000	608	493	
République de Pologne	1,75 %	2032/04/25	série 0432	1 595 000	420	426	
					1 988	1 801	0,2 %
[17] **Dollar de Singapour** (note 10)							
République de Singapour	2,38 %	2025/06/01		355 000	357	373	
République de Singapour	3,50 %	2027/03/01		412 000	433	441	
République de Singapour	2,88 %	2029/07/01		71 000	79	75	
République de Singapour	2,25 %	2036/08/01		185 000	207	183	
République de Singapour	2,75 %	2046/03/01		296 000	336	308	
					1 412	1 380	0,2 %
Rand sud-africain							
République sud-africaine	8,88 %	2035/02/28	série 2035	35 630 000	2 541	2 473	
					2 541	2 473	0,3 %
[16] **Couronne suédoise** (note 10)							
Royaume de Suède	1,00 %	2026/11/12	série 1059	1 095 000	167	140	
Royaume de Suède	0,75 %	2029/11/12	série 1061	2 085 000	302	253	
Royaume de Suède	3,50 %	2039/03/30	série 1053	775 000	181	112	
					650	505	0,1 %
[18] **Dollar américain** (note 10)							
République de Colombie	3,13 %	2031/04/15	rachetable	1 509 000	1 504	1 729	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,13 %	2025/01/15		629 000	793	903	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,50 %	2025/01/31		600	1	1	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,63 %	2025/03/31		783 000	1 114	1 121	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,88 %	2025/06/15		701 000	904	1 002	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,00 %	2025/10/31		17 283 900	23 052	24 594	
Obligation du Trésor des États-Unis	5,00 %	2025/10/31		1 230 000	1 689	1 778	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,63 %	2026/02/15		16 697 500	21 590	23 319	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,13 %	2026/10/31		160 000	202	217	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,25 %	2026/12/31		5 600 000	6 957	7 593	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,50 %	2027/01/31		15 004 000	18 849	20 397	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,88 %	2027/02/28		240 000	297	328	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,75 %	2027/04/30		255 000	325	354	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,38 %	2027/05/15		1 872 400	2 697	2 578	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,63 %	2027/05/31		2 024 000	2 567	2 801	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,25 %	2027/08/15		25 042 600	32 962	34 219	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,88 %	2028/05/15		5 893 300	7 610	8 092	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,38 %	2028/10/31		10 180 000	11 897	13 107	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,13 %	2028/11/15		18 541 500	24 709	25 506	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,38 %	2028/12/31		4 885 000	6 015	6 262	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,88 %	2029/02/28		240 000	295	312	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,75 %	2029/05/31		3 257 000	4 122	4 378	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,75 %	2029/11/15		27 523 800	33 567	35 090	
Obligation du Trésor des États-Unis	0,13 %	2030/01/15		1 472	2	2	
Obligation du Trésor des États-Unis	0,63 %	2030/08/15		5 370 000	5 853	6 269	
Obligation du Trésor des États-Unis	0,88 %	2030/11/15		4 802 000	5 493	5 649	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,25 %	2031/08/15		305 000	351	358	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,38 %	2031/11/15		12 623 000	13 953	14 830	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,88 %	2032/05/15		14 601 000	18 147	18 855	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,75 %	2032/08/15		2 760 000	3 481	3 520	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,88 %	2033/08/15		8 846 000	11 891	12 107	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,88 %	2034/08/15		361 000	492	491	
Obligation du Trésor des États-Unis	4,38 %	2038/02/15		9 369 700	13 400	13 116	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,88 %	2040/08/15		5 772 700	8 314	7 479	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,00 %	2041/11/15		3 515 000	4 284	3 399	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,38 %	2042/02/15		145 000	176	149	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,13 %	2044/08/15		9 201 100	13 945	10 287	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,75 %	2047/08/15		29 148 100	41 436	29 521	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,00 %	2049/02/15		90 200	134	95	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,00 %	2051/08/15		2 389 000	2 654	1 967	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,88 %	2052/05/15		4 059 000	4 936	4 089	
					352 660	347 864	41,5 %
TOTAL DES OBLIGATIONS INTERNATIONALES					**867 551**	**799 333**	**95,4 %**
TOTAL DES OBLIGATIONS					**867 551**	**799 333**	**95,4 %**
TOTAL DES PLACEMENTS AVANT LES PLACEMENTS À COURT TERME					**867 551**	**799 333**	**95,4 %**
PLACEMENTS À COURT TERME (note 11)							
Gouvernement du Canada	3,97 %	2025/01/03	bon du Trésor	6 300 000	6 233	6 299	
Gouvernement du Canada	3,89 %	2025/01/15	bon du Trésor	1 500 000	1 485	1 498	
Gouvernement du Canada	3,55 %	2025/01/30	bon du Trésor	350 000	347	349	
Gouvernement du Canada	3,53 %	2025/02/12	bon du Trésor	600 000	594	597	
Gouvernement du Canada	3,48 %	2025/02/27	bon du Trésor	7 375 000	7 307	7 335	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2024 ***(suite)***

Titre	*Taux d'intérêt nominal (%)*	*Date d'échéance*	*Autres renseignements*	*Valeur nominale*	*Coût moyen (en milliers de dollars)*	*Juste valeur (en milliers de dollars)*	*% de l'actif net*
Gouvernement du Canada	3,35 %	2025/03/12	bon du Trésor	1 775 000	1 759	1 764	
Gouvernement du Canada	3,15 %	2025/03/27	bon du Trésor	10 350 000	10 263	10 275	
TOTAL DES PLACEMENTS À COURT TERME					**27 988**	**28 117**	**3,4 %**
Moins les coûts de transaction inclus dans le coût moyen					–		
TOTAL DES PLACEMENTS					**895 539**	**827 450**	**98,8 %**
Marge						2 915	0,4 %
Actifs dérivés						7 507	0,9 %
Passifs dérivés						(15 013)	(1,8) %
Autres actifs, moins les passifs						14 977	1,7 %
TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES						**837 836**	**100,0 %**

[1-19]Les numéros de référence des couvertures correspondent au numéro de référence dans le tableau Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme.

Actifs et passifs dérivés – contrats à terme standardisés (note 11)

Valeur contractuelle ($)	*Nom du contrat*	*Date d'échéance*	*Nombre de contrats*	*Devise*	*Prix par contrat*	*Juste valeur ($)*	*Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)*
3 509 189	Obligation du gouvernement du Japon Mini à 10 ans	mars 2025	27	JPY	142,27	3 506 064	(3)
1 150 233	Obligation du Trésor de la Corée à 3 ans	mars 2025	11	KRW	107,09	1 145 498	(5)
7 191 893	Obligation du Trésor de l'Australie à 10 ans	mars 2025	71	AUD	113,85	7 130 265	(62)
905 689	Euro BTP	mars 2025	5	EUR	121,65	893 241	(12)
379 525	Euro-BONO	mars 2025	2	EUR	127,44	370 786	(9)
803 157	Euro-BUND	mars 2025	4	EUR	134,85	794 759	(8)
1 231 061	Obligation à 30 ans Euro-BUXL	mars 2025	6	EUR	137,80	1 185 349	(46)
1 863 864	Euro-OAT	mars 2025	10	EUR	125,18	1 837 404	(26)
(31 928 021)	Euro-SCHATZ	mars 2025	(200)	EUR	107,21	(31 859 760)	68
28 554 398	Obligation d'État position longue	mars 2025	167	GBP	95,02	27 771 404	(782)
476 545	Obligation à long terme de la Confédération suisse	mars 2025	2	CHF	150,44	475 449	(1)
1 123 095	Euro-BTP à court terme	mars 2025	7	EUR	107,75	1 119 626	(3)
(6 862 800)	Obligation du gouvernement du Canada à dix ans	mars 2025	(57)	CAD	120,40	(6 988 770)	(126)
1 595 581	Ultra – Obligation du Trésor des États-Unis à long terme	mars 2025	9	USD	123,33	1 538 296	(57)
1 422 469	Obligation du Trésor des États-Unis à 10 ans	mars 2025	9	USD	109,95	1 406 904	(16)
2 365 984	Obligation du Trésor des États-Unis à 2 ans	mars 2025	8	USD	102,87	2 364 426	(2)
1 536 546	Obligation du Trésor des États-Unis à 5 ans	mars 2025	10	USD	106,89	1 528 077	(9)
167 193	Obligation du Trésor des États-Unis	mars 2025	1	USD	116,31	163 645	(4)
15 485 601	**Actifs et passifs dérivés – contrats à terme standardisés**					**14 382 663**	**(1 103)**

Au 31 décembre 2024, un montant de 2 914 856 $ était déposé à titre de marge des contrats à terme standardisés.

Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme (note 10)

*N° de réf. du contrat de couverture***	*Contrepartie*	*Note de crédit de la contrepartie**	*Date de règlement*	*Devise achetée*	*Valeur nominale*	*Devise vendue*	*Valeur nominale*	*Cours du change à terme*	*Cours du change de clôture*	*Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)*
1	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/03/17	CAD	4 390 558	AUD	4 860 000	1,107	1,127	78
1	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/03/17	CAD	4 218 911	AUD	4 670 000	1,107	1,127	75
	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2025/03/06	BRL	2 795 000	USD	447 730	0,160	0,160	(1)
	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2025/03/06	BRL	960 000	USD	152 173	0,159	0,160	2
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/03/06	BRL	101 845 000	USD	16 524 159	0,162	0,160	(326)
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/03/06	BRL	6 785 000	USD	1 106 904	0,163	0,160	(30)
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/03/06	BRL	1 545 000	USD	254 579	0,165	0,160	(11)
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/03/06	BRL	1 010 000	USD	164 571	0,163	0,160	(4)
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/03/06	USD	11 763 799	BRL	72 505 000	6,163	6,249	232
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/03/06	USD	4 375 904	BRL	27 260 000	6,230	6,249	20
2	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2025/01/29	CLP	92 070 000	USD	92 610	0,001	0,001	–
2	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2025/01/29	CLP	87 780 000	USD	88 508	0,001	0,001	–
2	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/29	CLP	7 625 100 000	USD	7 862 549	0,001	0,001	(284)
2	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/29	CLP	265 990 000	USD	280 815	0,001	0,001	(19)
2	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/29	USD	8 104 194	CLP	7 670 295 000	946,460	994,789	565
2	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/29	USD	7 119 306	CLP	6 921 745 000	972,250	994,789	232
2	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/29	USD	529 228	CLP	518 770 000	980,239	994,789	11
3	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/03/11	CNY	32 500 000	CAD	6 320 709	0,194	0,198	121
3	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/03/11	CAD	38 973 792	CNY	200 830 000	5,153	5,045	(831)
3	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/03/11	CAD	38 196 567	CNY	196 825 000	5,153	5,045	(814)
4	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/29	COP	37 431 105 000	USD	8 690 357	0,000232	0,000226	(324)
4	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/29	COP	179 040 000	USD	40 903	0,000228	0,000226	(1)
4	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/29	COP	157 175 000	USD	35 753	0,000227	0,000226	–
4	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/29	USD	8 316 175	COP	37 431 105 000	4 501,000	4 421,998	(213)
4	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/29	USD	1 762 539	COP	7 845 060 000	4 451,000	4 421,998	(17)
5	Banque de Montréal	A-1	2025/01/29	CAD	851 797	DKK	4 250 000	4,989	5,006	3
6	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2025/01/17	EUR	1 550 000	CAD	2 350 404	1,516	1,489	(42)
6	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2025/01/17	EUR	900 000	CAD	1 361 070	1,512	1,489	(21)
6	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/17	EUR	775 000	CAD	1 158 410	1,495	1,489	(4)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

*N° de réf. du contrat de couverture***	*Contrepartie*	*Note de crédit de la contrepartie**	*Date de règlement*	*Devise achetée*	*Valeur nominale*	*Devise vendue*	*Valeur nominale*	*Cours du change à terme*	*Cours du change de clôture*	*Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)*
6	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/01/17	EUR	13 375 000	CAD	19 922 630	1,490	1,489	(7)
6	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/01/17	EUR	880 000	CAD	1 315 697	1,495	1,489	(5)
6	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/17	EUR	6 775 000	CAD	10 147 286	1,498	1,489	(59)
6	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/17	EUR	1 000 000	CAD	1 493 460	1,493	1,489	(4)
6	Banque de Montréal	A-1	2025/01/17	CAD	12 268 991	EUR	8 260 000	0,673	0,672	(30)
6	Banque de Montréal	A-1	2025/01/17	CAD	1 499 603	EUR	990 000	0,660	0,672	25
6	Banque de Montréal	A-1	2025/01/17	CAD	500 004	EUR	340 000	0,680	0,672	(6)
6	Banque de Montréal	A-1	2025/01/17	CAD	425 420	EUR	285 000	0,670	0,672	1
6	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2025/01/17	CAD	472 743	EUR	315 000	0,666	0,672	4
6	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2025/01/17	CAD	5 681 741	EUR	3 870 000	0,681	0,672	(81)
6	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/17	CAD	539 831	EUR	365 000	0,676	0,672	(4)
6	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/01/17	CAD	7 496 373	EUR	4 945 000	0,660	0,672	133
6	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/01/17	CAD	1 120 841	EUR	770 000	0,687	0,672	(26)
6	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/01/17	CAD	794 534	EUR	535 000	0,673	0,672	(2)
6	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/01/17	CAD	438 373	EUR	295 000	0,673	0,672	(1)
6	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/17	CAD	102 368 599	EUR	68 045 000	0,665	0,672	1 047
6	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/17	CAD	98 411 961	EUR	65 415 000	0,665	0,672	1 006
6	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/17	CAD	1 205 328	EUR	815 000	0,676	0,672	(8)
6	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/17	CAD	715 091	EUR	485 000	0,678	0,672	(7)
6	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/17	CAD	428 611	EUR	290 000	0,677	0,672	(3)
7	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2025/02/28	GBP	110 000	CAD	197 161	1,792	1,795	–
7	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/02/28	GBP	155 000	CAD	278 710	1,798	1,795	–
7	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/02/28	GBP	125 000	CAD	224 766	1,798	1,795	–
7	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/02/28	GBP	115 000	CAD	208 546	1,813	1,795	(2)
7	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/02/28	GBP	255 000	CAD	462 356	1,813	1,795	(5)
7	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/02/28	GBP	130 000	CAD	234 126	1,801	1,795	(1)
7	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/02/28	GBP	130 000	CAD	233 511	1,796	1,795	–
7	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/02/28	GBP	150 000	CAD	269 546	1,797	1,795	–
7	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2025/02/28	CAD	17 799 730	GBP	10 150 000	0,570	0,557	(420)
7	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2025/02/28	CAD	13 564 622	GBP	7 735 000	0,570	0,557	(320)
7	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2025/02/28	CAD	2 127 052	GBP	1 215 000	0,571	0,557	(54)
7	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/02/28	CAD	665 579	GBP	370 000	0,556	0,557	1
8	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/24	HUF	42 420 000	CAD	153 029	0,004	0,004	–
8	Banque de Montréal	A-1	2025/01/24	CAD	2 650 445	HUF	739 555 000	279,031	276,846	(21)
8	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2025/01/24	CAD	5 454 729	HUF	1 498 905 000	274,790	276,846	41
9	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2025/03/27	IDR	305 890 000	USD	18 752	0,000061	0,000061	–
9	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/03/27	USD	2 135 917	IDR	34 817 590 000	16 301,000	16 298,344	(1)
10	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2025/03/03	CAD	1 063 767	ILS	2 765 000	2,599	2,531	(29)
10	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2025/03/03	CAD	990 669	ILS	2 575 000	2,599	2,531	(27)
	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/03/12	INR	985 340 000	USD	11 577 579	0,012	0,012	(208)
11	Banque de Montréal	A-1	2025/02/28	JPY	2 475 485 000	CAD	22 638 180	0,009	0,009	78
11	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/02/28	JPY	40 340 000	CAD	370 163	0,009	0,009	–
11	Banque de Montréal	A-1	2025/02/28	CAD	38 535 479	JPY	4 213 854 596	109,350	108,975	(133)
11	Banque de Montréal	A-1	2025/02/28	CAD	25 880 845	JPY	2 830 070 405	109,350	108,975	(89)
11	Banque de Montréal	A-1	2025/02/28	CAD	682 728	JPY	72 375 000	106,009	108,975	19
12	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/16	MXN	9 060 000	CAD	643 884	0,071	0,069	(21)
12	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/01/16	MXN	1 125 000	CAD	78 422	0,070	0,069	(1)
12	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/16	MXN	199 845 000	CAD	13 849 176	0,069	0,069	(112)
12	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/16	MXN	1 965 000	CAD	135 648	0,069	0,069	(1)
12	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/16	MXN	1 605 000	CAD	113 834	0,071	0,069	(4)
12	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/16	MXN	920 000	CAD	64 198	0,070	0,069	(1)
12	Banque de Montréal	A-1	2025/01/16	CAD	4 537 001	MXN	65 770 000	14,496	14,548	16
12	La Banque de Nouvelle-Écosse	A-1	2025/01/16	CAD	5 576 551	MXN	82 780 000	14,844	14,548	(114)
12	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2025/01/16	CAD	1 822 901	MXN	26 550 000	14,565	14,548	(2)
12	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/01/16	CAD	577 796	MXN	8 310 000	14,382	14,548	7
12	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/16	CAD	2 292 430	MXN	33 080 000	14,430	14,548	19
12	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/16	CAD	666 110	MXN	9 550 000	14,337	14,548	10
13	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/01/29	CAD	438 410	NOK	3 480 000	7,938	7,928	(1)
13	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/01/29	CAD	167 553	NOK	1 330 000	7,938	7,928	–
14	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/01/24	NZD	35 000	CAD	28 593	0,817	0,804	–
14	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/24	NZD	60 000	CAD	48 737	0,812	0,804	(1)
14	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/24	CAD	2 102 244	NZD	2 550 000	1,213	1,244	53
14	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/24	CAD	957 110	NZD	1 145 000	1,196	1,244	37
14	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/24	CAD	752 314	NZD	900 000	1,196	1,244	29
15	Banque de Montréal	A-1	2025/01/17	PLN	28 080 000	CAD	9 739 381	0,347	0,348	23
15	Banque de Montréal	A-1	2025/01/17	PLN	365 000	CAD	124 005	0,340	0,348	3
15	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/17	PLN	940 000	CAD	321 313	0,342	0,348	6
15	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2025/01/17	CAD	10 064 761	PLN	29 400 000	2,921	2,876	(157)
15	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2025/01/17	CAD	1 663 299	PLN	4 775 000	2,871	2,876	3
16	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/01/29	CAD	501 159	SEK	3 825 000	7,632	7,694	4
17	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/03/24	CAD	1 332 783	SGD	1 260 000	0,945	0,950	6
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2025/03/20	TRY	404 705 000	CAD	15 001 575	0,037	0,038	243
18	Banque de Montréal	A-1	2025/01/02	USD	4 890 000	CAD	6 868 201	1,405	1,437	161
18	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2025/01/02	USD	4 935 000	CAD	7 018 207	1,422	1,437	76
18	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2025/01/02	USD	2 350 000	CAD	3 304 476	1,406	1,437	74
18	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/02	USD	1 530 000	CAD	2 199 476	1,438	1,437	–
18	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/01/02	USD	1 625 000	CAD	2 334 215	1,436	1,437	2
18	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/01/02	USD	1 245 000	CAD	1 770 752	1,422	1,437	19
18	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/02	USD	147 360 000	CAD	212 109 984	1,439	1,437	(287)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

*N° de réf. du contrat de couverture***	*Contrepartie*	*Note de crédit de la contrepartie**	*Date de règlement*	*Devise achetée*	*Valeur nominale*	*Devise vendue*	*Valeur nominale*	*Cours du change à terme*	*Cours du change de clôture*	*Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)*
18	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/02	USD	116 868 000	CAD	168 219 799	1,439	1,437	(228)
18	La Banque de Nouvelle-Écosse	A-1	2025/01/24	USD	38 533 921	CAD	53 092 037	1,378	1,436	2 254
18	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2025/01/24	USD	120 000	CAD	166 358	1,386	1,436	6
18	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2025/01/24	USD	50 000	CAD	69 744	1,395	1,436	2
18	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/24	USD	160 000	CAD	224 748	1,405	1,436	5
18	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/01/24	USD	290 000	CAD	407 108	1,404	1,436	9
18	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/01/24	USD	75 000	CAD	103 638	1,382	1,436	4
18	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/24	USD	675 000	CAD	943 170	1,397	1,436	26
18	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/24	USD	120 000	CAD	172 527	1,438	1,436	–
18	Banque de Montréal	A-1	2025/01/02	CAD	1 376 806	USD	980 000	0,712	0,696	(32)
18	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/02	CAD	220 502 633	USD	156 430 000	0,709	0,696	(4 358)
18	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/02	CAD	166 019 044	USD	117 778 000	0,709	0,696	(3 281)
18	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/02	CAD	3 081 498	USD	2 180 000	0,707	0,696	(52)
18	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/02	CAD	2 304 794	USD	1 635 000	0,709	0,696	(45)
18	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/02	CAD	1 286 691	USD	915 000	0,711	0,696	(29)
18	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/02	CAD	1 244 505	USD	885 000	0,711	0,696	(28)
18	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/24	CAD	12 268 002	USD	8 735 000	0,712	0,696	(278)
18	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/01/24	CAD	1 721 527	USD	1 240 000	0,720	0,696	(60)
18	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/24	CAD	7 227 335	USD	5 040 000	0,697	0,696	(12)
18	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/02/03	CAD	211 861 388	USD	147 360 000	0,696	0,696	289
18	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/02/03	CAD	168 022 643	USD	116 868 000	0,696	0,696	229
18	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/02/03	CAD	884 944	USD	615 000	0,695	0,696	2
19	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/15	USD	1 168 953	MYR	4 985 000	4,265	4,476	79
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2025/03/03	ZAR	234 315 000	CAD	17 943 623	0,077	0,076	(230)
	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/03/03	ZAR	9 795 000	CAD	752 641	0,077	0,076	(12)
	Banque de Montréal	A-1	2025/03/03	CAD	2 563 729	ZAR	33 260 000	12,973	13,228	49
	Actifs et passifs dérivés – contrats à terme									**(6 403)**

* La note de crédit de la contrepartie (attribuée par S&P Global Ratings, division de S&P Global) des contrats de change à terme détenus par le Fonds est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

** Les numéros de référence correspondent à un numéro de l'inventaire du portefeuille.

Annexe à l'inventaire du portefeuille

Conventions de compensation (note 2d) (en milliers)

Le Fonds peut conclure des conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent la compensation des montants liés dans certains cas, tels qu'une faillite ou la résiliation des contrats.

Le tableau qui suit, aux 31 décembre 2024 et 2023, présente le rapprochement entre le montant net des dérivés de gré à gré inscrit aux états de la situation financière et :

- le montant brut avant la compensation exigée selon les IFRS; et
- le montant net après compensation selon les conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions similaires, mais qui ne satisfait pas aux critères de compensation selon les IFRS.

Actifs et passifs financiers	**Montants compensés**			**Montants non compensés**		**Montants nets**
	Actifs (passifs) bruts	**Montants compensés selon les IFRS**	**Montants nets présentés aux états de la situation financière**	**Conventions-cadres de compensation**	**Espèces reçues en garantie**	
Au 31 décembre 2024						
Actifs dérivés de gré à gré	7 439 $	– $	7 439 $	(3 162) $	– $	4 277 $
Passifs dérivés de gré à gré	(13 842)	–	(13 842)	3 162	–	(10 680)
Total	(6 403) $	– $	(6 403) $	– $	– $	(6 403) $
Au 31 décembre 2023						
Actifs dérivés de gré à gré	4 791 $	– $	4 791 $	(2 755) $	– $	2 036 $
Passifs dérivés de gré à gré	(7 468)	–	(7 468)	2 755	–	(4 713)
Total	(2 677) $	– $	(2 677) $	– $	– $	(2 677) $

Participations dans des fonds sous-jacents (note 4)

Aux 31 décembre 2024 et 2023, le Fonds ne détenait pas de placement dans des fonds sous-jacents ni de participation excédant 20 % de chaque fonds sous-jacent.

Risques liés aux instruments financiers

Objectif de placement : Le Fonds d'obligations mondiales CIBC (le *Fonds*) cherche à procurer un revenu élevé et une certaine croissance du capital tout en tentant de préserver le capital, en investissant principalement dans des titres d'emprunt libellés en devises étrangères émis par des sociétés ou des gouvernements canadiens ou étrangers de même que par des organismes internationaux, comme la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, également appelée Banque mondiale.

Stratégies de placement : Le Fonds adopte une approche mesurée de l'investissement actif dans les pays, les courbes et les devises, soutenue par des évaluations du régime macroéconomique et une recherche fondamentale sur les pays afin de déterminer le positionnement optimal du portefeuille et de l'ajuster de manière cohérente. Le Fonds utilise une superposition de devises pour ajouter de la valeur en investissant dans des pays présentant des facteurs de report, de valeur, de momentum et de cycle intéressants.

Les principaux risques inhérents au Fonds sont analysés ci-après. À la note 2 des états financiers se trouvent des renseignements généraux sur la gestion des risques et une analyse détaillée des risques de concentration, de crédit, de change, de taux d'intérêt et d'illiquidité et d'autres risques de prix/de marché.

Dans les tableaux sur les risques qui suivent, l'actif net est défini comme étant l'« Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ».

Risque de concentration aux 31 décembre 2024 et 2023

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2024.

Le tableau qui suit présente les secteurs dans lesquels investissait le Fonds au 31 décembre 2023 et regroupe les titres par type d'actif, par secteur, par région ou par devise :

Au 31 décembre 2023

Répartition du portefeuille	*% de l'actif net*
Obligations internationales	
Dollar australien	1,2
Livre sterling	4,1
Dollar canadien	1,8
Renminbi chinois	5,4
Couronne danoise	0,1
Euro	28,8
Shekel israélien	0,2
Yen japonais	11,3
Ringgit malais	0,2
Peso mexicain	0,3
Dollar néo-zélandais	2,0
Couronne norvégienne	0,1
Zloty polonais	0,2
Dollar de Singapour	0,2
Couronne suédoise	0,1
Dollar américain	39,3
Placements à court terme	4,2
Marge	0,2
Actifs (passifs) dérivés	(0,4)
Autres actifs, moins les passifs	0,7
Total	**100,0**

Risque de crédit

Les notes de crédit représentent un regroupement des notes accordées par divers fournisseurs de services externes et peuvent faire l'objet de modifications qui peuvent être importantes.

Voir l'inventaire du portefeuille pour connaître les contreparties aux contrats sur instruments dérivés de gré à gré, le cas échéant.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, le Fonds avait investi dans des titres de créance assortis des notes de crédit suivantes :

	% de l'actif net	
Titres de créance par note de crédit (note 2b)	***31 décembre 2024***	*31 décembre 2023*
AAA	**52,9**	53,6
AA	**12,1**	14,3
A	**18,6**	20,7
BBB	**12,0**	10,6
Inférieur à BBB	**3,2**	0,3
Total	**98,8**	99,5

Risque de change

Les tableaux qui suivent indiquent les devises dans lesquelles la pondération du Fonds était importante aux 31 décembre 2024 et 2023, compte tenu de la valeur de marché des instruments financiers du Fonds (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) et du capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant.

Au 31 décembre 2024

Devise (note 2n)	*Risque de change total* (en milliers de dollars)*	*% de l'actif net*
JPY	23 227	2,8
BRL	18 961	2,3
ZAR	18 502	2,2
INR	16 393	2,0
TRY	15 245	1,8
MXN	6 316	0,8

* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Au 31 décembre 2023

Devise (note 2n)	*Risque de change total* (en milliers de dollars)*	*% de l'actif net*
MXN	15 127	2,0
INR	14 889	2,0
COP	13 415	1,8
BRL	10 921	1,4
ZAR	5 724	0,8
CLP	5 408	0,7
TRY	5 148	0,7

* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 31 décembre 2024 et 2023 aurait diminué ou augmenté si le dollar canadien s'était raffermi ou affaibli de 1 % par rapport à toutes les devises. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	31 décembre 2024	*31 décembre 2023*
Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	**1 067**	768

Risque de taux d'intérêt

Les actifs et passifs à court terme du Fonds n'étaient pas assujettis à un risque important attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Le tableau qui suit indique la pondération du Fonds dans les titres à revenu fixe selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance.

Durée résiduelle jusqu'à l'échéance	***31 décembre 2024 (en milliers de dollars)***	*31 décembre 2023 (en milliers de dollars)*
Moins de 1 an	**40 572**	23 707
1 an à 3 ans	**164 630**	162 445
3 ans à 5 ans	**160 586**	147 172
Plus de 5 ans	**433 545**	391 117
Total	**799 333**	724 441

Le tableau qui suit montre dans quelle mesure l'actif net aux 31 décembre 2024 et 2023 aurait augmenté ou diminué si le taux d'intérêt avait diminué ou augmenté de 25 points de base, en supposant un déplacement parallèle de la courbe de rendement. Cette variation est estimée au moyen de la duration moyenne pondérée du portefeuille de titres à revenu fixe. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	31 décembre 2024	*31 décembre 2023*
Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	**13 995**	13 250

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à des passifs financiers. Le Fonds est exposé aux rachats en trésorerie quotidiens de parts rachetables. Le Fonds conserve des liquidités suffisantes pour financer les rachats attendus.

À l'exception des contrats dérivés, le cas échéant, tous les passifs financiers du Fonds sont des passifs à court terme venant à échéance au plus tard 90 jours après la date de clôture.

Dans le cas des fonds qui détiennent des contrats dérivés dont la durée jusqu'à l'échéance excède 90 jours à partir de la date de clôture, des renseignements additionnels relatifs à ces contrats se trouvent dans les annexes des dérivés qui suivent l'inventaire du portefeuille.

Autres risques de prix/de marché

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 31 décembre 2024 et 2023 aurait respectivement augmenté ou diminué si la valeur de l'indice ou des indices de référence du Fonds s'était raffermie ou affaiblie de 1 %. Cette variation est estimée d'après la corrélation historique entre le rendement des parts de catégorie A du Fonds et celui de l'indice ou des indices de référence du Fonds, d'après 36 points de données mensuels, selon leur disponibilité, reposant sur les rendements nets mensuels du Fonds. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'incidence sur l'actif net peut être très différente.

	Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	
Indice(s) de référence	***31 décembre 2024***	*31 décembre 2023*
Indice mondial des obligations d'État FTSE (couvert en $ CA)	**8 363**	7 563

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des données utilisées aux 31 décembre 2024 et 2023 dans l'évaluation des actifs et des passifs financiers du Fonds, comptabilisés à la juste valeur :

Au 31 décembre 2024

Classement	*Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)*	*Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)*	*Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)*	*Total (en milliers de dollars)*
Actifs financiers				
Titres à revenu fixe	–	799 333	–	799 333
Placements à court terme	–	28 117	–	28 117
Actifs dérivés	68	7 439	–	7 507
Total des actifs financiers	**68**	**834 889**	**–**	**834 957**
Passifs financiers				
Passifs dérivés	(1 171)	(13 842)	–	(15 013)
Total des passifs financiers	**(1 171)**	**(13 842)**	**–**	**(15 013)**
Total des actifs et des passifs financiers	**(1 103)**	**821 047**	**–**	**819 944**

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

Au 31 décembre 2023

Classement	*Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)*	*Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)*	*Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)*	*Total (en milliers de dollars)*
Actifs financiers				
Titres à revenu fixe	–	724 441	–	724 441
Placements à court terme	–	31 623	–	31 623
Actifs dérivés	1 240	4 791	–	6 031
Total des actifs financiers	**1 240**	**760 855**	**–**	**762 095**
Passifs financiers				
Passifs dérivés	(759)	(7 468)	–	(8 227)
Total des passifs financiers	**(759)**	**(7 468)**	**–**	**(8 227)**
Total des actifs et des passifs financiers	**481**	**753 387**	**–**	**753 868**

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

Transfert d'actifs entre le niveau 1 et le niveau 2

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 découle du fait que ces titres ne sont plus négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 n'a eu lieu.

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 découle du fait que ces titres sont dorénavant négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 n'a eu lieu.

Rapprochement des variations des actifs et passifs financiers – niveau 3

Le Fonds ne détenait pas de placements de niveau 3 au début, au cours ou à la fin de l'une ou l'autre des périodes.

Notes des états financiers

Aux dates et pour les périodes présentées dans les états financiers (note 1)

1. Organisation des Fonds et périodes de présentation de l'information financière

Chacun des Fonds mutuels CIBC et chacun des portefeuilles de la Famille de Portefeuilles CIBC (individuellement, le *Fonds*, et collectivement, les *Fonds*) est une fiducie de fonds communs de placement, à l'exception du Fonds durable d'obligations canadiennes de base Plus CIBC, qui est une fiducie d'investissement à participation unitaire constituée en vertu des lois de l'Ontario et régie aux termes d'une déclaration de fiducie (la *déclaration de fiducie*). Le siège social des Fonds est situé au CIBC Square, 81 Bay Street, 20th Floor, Toronto (Ontario) M5J 0E7.

Placements CIBC inc. est le placeur principal des Fonds, la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la *Banque CIBC*) est le gestionnaire (le *gestionnaire*) des Fonds et la Compagnie Trust CIBC est le fiduciaire (le *fiduciaire*) des Fonds.

Chaque Fonds est autorisé à détenir un nombre illimité de catégories ou de séries de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie ou série. À l'avenir, l'offre de toute catégorie ou série de parts d'un Fonds pourrait prendre fin ou des catégories ou séries de parts supplémentaires pourraient être offertes. Le tableau qui suit présente les catégories ou les séries de parts offertes par chaque Fonds, à la date des présents états financiers :

Fonds	Catégorie A	Catégories T4 et FT4	Catégories T6 et FT6	Catégories T8 et FT8	Catégorie privilégiée	Catégorie F	Catégorie Plus-F	Catégorie O
Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC	✓				✓	✓	✓	
Fonds marché monétaire CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds de revenu à court terme CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds canadien d'obligations CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds à revenu mensuel CIBC	✓					✓		✓
Fonds d'obligations mondiales CIBC	✓					✓		✓
Fonds mondial à revenu mensuel CIBC	✓					✓		✓
Fonds équilibré CIBC	✓					✓		
Fonds de revenu de dividendes CIBC	✓					✓		✓
Fonds de croissance de dividendes CIBC	✓					✓		✓
Fonds d'actions canadiennes CIBC	✓					✓		✓
Fonds d'actions valeur canadiennes CIBC	✓					✓		✓
Fonds de petites capitalisations canadien CIBC	✓					✓		
Fonds d'actions américaines CIBC	✓					✓		✓
Fonds petites sociétés américaines CIBC	✓					✓		✓
Fonds d'actions mondiales CIBC	✓					✓		
Fonds d'actions internationales CIBC	✓					✓		✓
Fonds d'actions européennes CIBC	✓					✓		✓
Fonds de marchés émergents CIBC	✓					✓		✓
Fonds Asie-Pacifique CIBC	✓					✓		✓
Fonds petites sociétés internationales CIBC	✓					✓		
Fonds sociétés financières CIBC	✓					✓		
Fonds ressources canadiennes CIBC	✓					✓		✓
Fonds énergie CIBC	✓					✓		✓
Fonds immobilier canadien CIBC	✓					✓		✓
Fonds métaux précieux CIBC	✓					✓		✓
Fonds mondial de technologie CIBC	✓					✓		
Fonds indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds indice obligataire canadien CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds indice obligataire mondial CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds indiciel équilibré CIBC	✓				✓	✓	✓	
Fonds indice boursier canadien CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds indice boursier américain élargi CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds indice boursier américain CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds indice boursier international CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds indice boursier européen CIBC	✓				✓	✓	✓	
Fonds indiciel marchés émergents CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds indiciel Asie-Pacifique CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds indice Nasdaq CIBC	✓				✓	✓	✓	
Portefeuille revenu sous gestion CIBC	✓	✓	✓			✓		
Portefeuille revenu Plus sous gestion CIBC	✓	✓	✓			✓		
Portefeuille équilibré sous gestion CIBC	✓	✓	✓	✓		✓		
Portefeuille équilibré à revenu mensuel sous gestion CIBC	✓		✓	✓		✓		
Portefeuille croissance équilibré sous gestion CIBC	✓	✓	✓	✓		✓		
Portefeuille croissance sous gestion CIBC	✓	✓	✓	✓		✓		
Portefeuille croissance Plus sous gestion CIBC	✓	✓	✓	✓		✓		
Portefeuille revenu sous gestion en dollars américains CIBC	✓	✓	✓			✓		
Portefeuille croissance sous gestion en dollars américains CIBC	✓	✓	✓	✓		✓		
Portefeuille équilibré sous gestion en dollars américains CIBC	✓	✓	✓	✓		✓		

Portefeuilles FNB	Catégorie A	Catégorie F	Catégorie O
Portefeuille FNB prudent CIBC	✓	✓	✓
Portefeuille FNB équilibré CIBC	✓	✓	✓
Portefeuille FNB équilibré de croissance CIBC	✓	✓	✓

Solutions de placement Intelli	Série A	Série T5	Série F	Série FT5	Série S	Série ST5
Solution de revenu Intelli CIBC	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Solution équilibrée de revenu Intelli CIBC	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Solution équilibrée Intelli CIBC	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Solution équilibrée de croissance Intelli CIBC	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Solution de croissance Intelli CIBC	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Stratégies d'investissement durable	Série A	Série F	Série FNB	Série S	Série O
Fonds durable d'obligations canadiennes de base Plus CIBC	✓	✓	✓	✓	✓
Fonds durable d'actions canadiennes CIBC	✓	✓	✓	✓	✓
Fonds durable d'actions mondiales CIBC	✓	✓	✓	✓	✓
Solution durable équilibrée prudente CIBC	✓	✓	✓	✓	✓
Solution durable équilibrée CIBC	✓	✓	✓	✓	✓
Solution durable équilibrée de croissance CIBC	✓	✓	✓	✓	✓

Les parts de série FNB sont offertes à la vente de façon continue par voie de prospectus sous forme de parts ordinaires (séries) et se négocient à la Cboe Canada Inc. (*Cboe Canada*) en dollars canadiens. Le tableau qui suit présente le symbole boursier à la Cboe Canada pour chaque part de série FNB négociée à la Cboe Canada, à la date des présents états financiers :

Stratégies d'investissement durable	Symbole boursier à la Cboe Canada
Fonds durable d'obligations canadiennes de base Plus CIBC	CSCP
Fonds durable d'actions canadiennes CIBC	CSCE
Fonds durable d'actions mondiales CIBC	CSGE
Solution durable équilibrée prudente CIBC	CSCB
Solution durable équilibrée CIBC	CSBA
Solution durable équilibrée de croissance CIBC	CSBG

Chaque catégorie ou série de parts peut exiger des frais de gestion différents. Les charges d'exploitation peuvent être communes ou propres à une catégorie ou à une série. Les charges propres à une catégorie ou à une série sont réparties par catégorie ou par série. Par conséquent, une valeur liquidative par part distincte est calculée pour chaque catégorie ou série de parts.

Les parts de catégorie A et de série A sont offertes à tous les investisseurs sans frais d'acquisition moyennant un placement minimum de 500 $. Les investisseurs pourraient avoir à payer des frais d'opération à court terme, le cas échéant.

Les parts des catégories T4, T6 et T8 ont les mêmes caractéristiques que les parts de catégorie A, sauf que chacune vise à payer un montant de distribution fixe par part, ce qui donne lieu à une valeur liquidative par part distincte pour chaque catégorie, et elles peuvent nécessiter un placement minimum différent.

Les parts de catégorie F et de série F sont offertes, moyennant un placement minimum de 500 $, aux investisseurs qui participent à certains programmes, tels que les clients des conseillers en valeurs « rémunérés à l'acte », les clients ayant des « comptes intégrés » parrainés par des courtiers et les autres clients qui paient des honoraires annuels à leur courtier, ainsi qu'aux investisseurs clients ayant des comptes auprès d'un courtier à escompte. Plutôt que de payer des frais d'acquisition, les investisseurs achetant des parts de catégorie F et de série F peuvent payer des honoraires à leur courtier pour leurs services. Aucune commission de suivi n'est payée aux courtiers à l'égard des parts de catégorie F et de série F, ce qui permet de réduire les frais de gestion annuels imputés à l'égard de ces parts. Les parts des catégories FT4, FT6 et FT8 ont les mêmes caractéristiques que les parts de catégorie F, sauf que chacune vise à payer un montant de distribution fixe par part, ce qui donne lieu à une valeur liquidative par part distincte pour chaque catégorie, et elles peuvent nécessiter un placement minimum différent.

Les parts de catégorie privilégiée sont offertes aux investisseurs sans frais d'acquisition moyennant un placement minimum de 100 000 $ pour le Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC et le Fonds marché monétaire CIBC, de 100 000 $ US pour le Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC, de 50 000 $ pour le Fonds de revenu à court terme CIBC, le Fonds canadien d'obligations CIBC, le Fonds indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC, le Fonds indice obligataire canadien CIBC, le Fonds indice obligataire mondial CIBC, le Fonds indiciel équilibré CIBC, le Fonds indice boursier canadien CIBC, le Fonds indice boursier américain élargi CIBC, le Fonds indice boursier américain CIBC, le Fonds indice boursier international CIBC, le Fonds indice boursier européen CIBC, le Fonds indiciel marchés émergents CIBC, le Fonds indiciel Asie-Pacifique CIBC et le Fonds indice Nasdaq CIBC, et de 50 000 $ US pour l'option d'achat en dollars américains du Fonds indice boursier américain élargi CIBC et du Fonds indice Nasdaq CIBC. Les frais de gestion sont moins élevés pour les parts de catégorie privilégiée que pour les parts de catégorie A.

Les parts de catégorie Plus-F sont offertes, sous réserve de certaines exigences de placement minimum, aux investisseurs qui participent à certains programmes, tels que les clients des conseillers en valeurs « rémunérés à l'acte », les clients ayant des « comptes intégrés » parrainés par des courtiers, les clients institutionnels et les autres clients qui paient des honoraires annuels à leur courtier, ainsi qu'aux investisseurs clients ayant des comptes auprès d'un courtier à escompte (à condition que le courtier à escompte offre ces parts sur sa plateforme). Plutôt que de payer des frais d'acquisition, les investisseurs achetant des parts de catégorie Plus-F peuvent payer des honoraires à leur courtier pour leurs services. Aucune commission de suivi n'est payée aux courtiers pour cette catégorie, de sorte que les frais de gestion annuels imputés sont réduits. Le 6 juillet 2020, les parts de catégorie institutionnelle du Fonds indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC, du Fonds indice obligataire canadien CIBC, du Fonds indice obligataire mondial CIBC, du Fonds indiciel équilibré CIBC, du Fonds indice boursier canadien CIBC, du Fonds indice boursier américain élargi CIBC, du Fonds indice boursier américain CIBC, du Fonds indice boursier international CIBC, du Fonds indice boursier européen CIBC, du Fonds indiciel marchés émergents CIBC, du Fonds indiciel Asie-Pacifique CIBC et du Fonds indice Nasdaq CIBC ont été renommées parts de catégorie Plus-F.

Les parts de série FNB sont cotées à la Cboe Canada et offertes de façon continue. Les investisseurs peuvent acheter ou vendre des parts de série FNB à la Cboe Canada ou à une autre Bourse ou marché par l'intermédiaire de courtiers inscrits dans leur province ou territoire de résidence.

Les parts de catégorie O ne sont offertes qu'à certains investisseurs qui ont été approuvés par le gestionnaire, avec lequel ils ont conclu une convention relative à un compte de parts de catégorie O ou dont le courtier ou le gestionnaire discrétionnaire offre des comptes gérés distinctement ou des programmes semblables et a conclu une convention relative à un compte de parts de catégorie O avec le gestionnaire. Ces investisseurs, habituellement des sociétés de services financiers, dont le gestionnaire, se servent des parts de catégorie O des Fonds pour faciliter l'offre d'autres produits aux investisseurs. Aucuns frais de gestion ni aucune charge d'exploitation ne sont imputés à un Fonds à l'égard des parts de catégorie O; plutôt, le gestionnaire facture des frais de gestion convenus directement aux porteurs de parts de catégorie O, ou selon leurs directives, ou encore aux courtiers et aux gestionnaires discrétionnaires au nom des porteurs de parts de catégorie O.

Les parts de série S ne peuvent être achetées que par des fonds communs de placement, des services de répartition d'actifs ou des comptes sous gestion discrétionnaire offerts par le gestionnaire ou un membre de son groupe.

Les parts de série T5 ont les mêmes caractéristiques que les parts de série A, les parts de série FT5 ont les mêmes caractéristiques que les parts de série F et les parts de série ST5 ont les mêmes caractéristiques que les parts de série S, sauf que les parts de série T5, les parts de série FT5 et les parts de série ST5 peuvent nécessiter un placement minimum différent et que chacune des séries vise à payer un montant de distribution fixe par part, ce qui donne lieu à une valeur liquidative par part distincte pour chaque série.

La date à laquelle chaque Fonds a été créé aux termes d'une déclaration de fiducie (la *date de création*) et la date à laquelle les parts de chaque catégorie ou série de chaque Fonds ont été vendues au public pour la première fois (la *date de début des activités*) sont indiquées à la note intitulée *Organisation du Fonds* des états de la situation financière.

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par chacun des Fonds au 31 décembre 2024. Les états de la situation financière de chaque Fonds sont présentés aux 31 décembre 2024 et 2023. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie de chaque Fonds sont établis pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, sauf pour les Fonds, les catégories ou les séries créés au cours de l'un ou l'autre de ces exercices, auquel cas l'information présentée couvre la période qui s'étend de la date de création ou de la date de début des activités jusqu'aux 31 décembre 2024 et 2023.

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le gestionnaire le 5 mars 2025.

2. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (*IFRS*) publiées par l'International Accounting Standards Board (*IASB*).

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique. Cependant, chaque Fonds est une entité d'investissement, et essentiellement tous les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les IFRS. Par conséquent, les méthodes comptables utilisées par les Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont conformes aux méthodes utilisées pour l'évaluation de la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts. Pour l'application des IFRS, les présents états financiers comprennent des estimations et des hypothèses formulées par la direction qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des périodes de présentation de l'information financière. Toutefois, les circonstances existantes et les hypothèses peuvent changer en raison de changements sur les marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté des Fonds. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle des Fonds (à moins d'indication contraire).

a) Instruments financiers

Classement et comptabilisation des instruments financiers

Selon l'IFRS 9, *Instruments financiers*, les Fonds classent les actifs financiers dans l'une de trois catégories en fonction du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Ces catégories sont les suivantes :

- *Coût amorti* – Actifs détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie et où les flux de trésorerie contractuels des actifs correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts (le *critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels*). L'amortissement de l'actif est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- *Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global* (la *JVAERG*) – Actifs financiers comme des instruments de créance qui respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et sont détenus dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers. Les profits et les pertes sont reclassés au résultat net lors de la décomptabilisation dans le cas d'instruments de créance, mais demeurent dans les autres éléments du résultat global dans le cas de titres de participation.
- *Juste valeur par le biais du résultat net* (la *JVRN*) – Un actif financier est évalué à la JVRN, sauf s'il est évalué au coût amorti ou à la JVAERG. Les contrats sur instruments dérivés sont évalués à la JVRN. Les profits et pertes de tous les instruments classés à la JVRN sont comptabilisés au résultat net.

Les passifs financiers sont classés à la JVRN lorsqu'ils satisfont à la définition de titres détenus à des fins de transaction ou lorsqu'ils sont désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale en utilisant l'option de la juste valeur.

Le gestionnaire a évalué les modèles économiques des Fonds et a déterminé que le portefeuille d'actifs et de passifs financiers des Fonds est géré et que sa performance est évaluée à la juste valeur, conformément aux stratégies de gestion du risque et de placement des Fonds; par conséquent, le classement et l'évaluation des actifs financiers se font à la JVRN.

Tous les Fonds ont l'obligation contractuelle de procéder à des distributions en espèces aux porteurs de parts. Par conséquent, l'obligation de chaque Fonds relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables constitue un passif financier et est présentée au montant des rachats.

b) Gestion des risques

L'approche globale des Fonds en ce qui concerne la gestion des risques repose sur des lignes directrices officielles qui régissent l'ampleur de l'exposition à divers types de risques, y compris la diversification au sein des catégories d'actifs et les limites quant à l'exposition aux placements et aux contreparties. En outre, des instruments financiers dérivés peuvent servir à gérer l'exposition à certains risques. Le gestionnaire dispose également de divers contrôles internes pour surveiller les activités de placement des Fonds, notamment la surveillance de la conformité aux objectifs et aux stratégies de placement, aux directives internes et à la réglementation sur les valeurs mobilières. Se reporter à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* de chaque Fonds pour connaître les informations précises sur les risques.

Juste valeur des instruments financiers à l'aide de techniques d'évaluation

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, laquelle est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Se reporter aux notes 3a à 3f pour l'évaluation de chaque type d'instrument financier détenu par les Fonds. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Les Fonds utilisent le dernier cours négocié pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation.

Les Fonds classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (le *niveau 1*), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (le *niveau 3*). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;

Niveau 3 : Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Si des données d'entrée sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement dans la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance pour l'évaluation de la juste valeur. Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs de chaque Fonds se trouve à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*.

La valeur comptable de tous les actifs et passifs non liés aux placements s'approche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Le gestionnaire est responsable de l'exécution des évaluations de la juste valeur qui se trouvent dans les états financiers d'un Fonds, y compris les évaluations classées au niveau 3. Le gestionnaire obtient les cours de fournisseurs tiers de services d'évaluation des cours et ces cours sont mis à jour quotidiennement. Chaque date de clôture, le gestionnaire examine et approuve toutes les évaluations de la juste valeur classées au niveau 3. En outre, un comité d'évaluation se réunit tous les trimestres afin d'examiner en détail les évaluations des placements détenus par les Fonds, dont les évaluations classées au niveau 3.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier, comme un titre à revenu fixe ou un contrat dérivé, ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec les Fonds. La valeur des titres à revenu fixe et des dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille tient compte de la solvabilité de l'émetteur et correspond donc au risque maximal de crédit auquel les Fonds sont exposés. Certains Fonds peuvent investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou par un gouvernement provincial ou municipal canadien, des obligations de banques à charte ou de sociétés de fiducie canadiennes et du papier commercial assortis de notations de crédit reconnues. Le risque de défaut sur ces titres à revenu fixe à court terme est réputé faible, leur note de crédit s'établissant principalement à A-1 (faible) ou à une note plus élevée (selon S&P Global Ratings, division de S&P Global, ou à une note équivalente accordée par un autre service de notation).

Les notes des obligations apparaissant dans la sous-section *Risque de crédit* de la section *Risques liés aux instruments financiers* des Fonds représentent des notes recueillies et publiées par des fournisseurs tiers reconnus. Ces notes utilisées par le gestionnaire, bien qu'obtenues de fournisseurs compétents et reconnus pour leurs services de notation d'obligations, peuvent différer de celles utilisées directement par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers. Les notes utilisées par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers pourraient être plus ou moins élevées que celles utilisées pour les informations à fournir concernant les risques dans les états financiers, conformément aux lignes directrices en matière de politique de placement du conseiller en valeurs ou des sous-conseillers.

Les Fonds peuvent participer à des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit lié aux opérations de prêt de titres est limité, car la valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie par les Fonds relativement à ces opérations correspond à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés. La garantie et les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché chaque jour ouvrable. De plus amples renseignements sur les garanties et les titres prêtés se trouvent aux notes des états de la situation financière et à la note 2k.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des taux de change. Les fonds communs de placement peuvent investir dans des titres libellés ou négociés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation des Fonds.

Risque de taux d'intérêt

Le prix d'un titre à revenu fixe augmente généralement lorsque les taux d'intérêt diminuent et baisse lorsque les taux d'intérêt augmentent. C'est ce qu'on appelle le risque de taux d'intérêt. Les prix des titres à revenu fixe à long terme fluctuent généralement davantage en réaction à des variations des taux d'intérêt que les prix des titres à revenu fixe à court terme. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme assortis d'une durée jusqu'à l'échéance de moins de un an, ces placements ne sont habituellement pas exposés à un risque important que leur valeur fluctue en réponse aux changements des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque d'illiquidité

Les Fonds sont exposés aux rachats au comptant quotidiens de parts rachetables. De façon générale, les Fonds conservent suffisamment de positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie pour maintenir une liquidité appropriée. Toutefois, le risque d'illiquidité comprend également la capacité de vendre un actif au comptant facilement et à un prix équitable. Certains titres ne sont pas liquides en raison de restrictions juridiques sur leur revente, de la nature du placement ou simplement d'un manque d'acheteurs intéressés pour un titre ou un type de titre donné. Certains titres peuvent devenir moins liquides en raison de fluctuations de la conjoncture des marchés, comme des variations des taux d'intérêt ou la volatilité des marchés, qui pourraient empêcher un Fonds de vendre ces titres rapidement ou à un prix équitable. La difficulté à vendre des titres pourrait entraîner une perte ou une diminution du rendement pour le Fonds.

Autres risques de prix/de marché

Les autres risques de prix/de marché sont les risques que la valeur des placements fluctue en raison des variations de la conjoncture de marché. Plusieurs facteurs peuvent influer sur les tendances du marché, comme l'évolution de la conjoncture économique, les variations de taux d'intérêt, les changements politiques et les catastrophes, comme les pandémies ou les désastres qui surviennent naturellement ou qui sont aggravés par les changements climatiques. Les pandémies comme la maladie à coronavirus 2019 (la *COVID-19*) peuvent avoir une incidence négative sur les marchés mondiaux et le rendement des Fonds. Tous les placements sont exposés à d'autres risques de prix/de marché.

Conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine

L'intensification du conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine a entraîné une volatilité et une incertitude importantes dans les marchés des capitaux. Les pays membres de l'OTAN, de l'Union européenne et du G7, dont le Canada, ont imposé des sanctions sévères et coordonnées contre la Russie. Des mesures restrictives ont également été imposées par la Russie. Ces mesures ont donné lieu à des perturbations importantes des activités de placement et des entreprises exerçant des activités en Russie, et certains titres sont devenus non liquides ou ont vu leur valeur diminuer considérablement. L'incidence à long terme sur les normes géopolitiques, les chaînes d'approvisionnement et les évaluations des placements est incertaine.

Au 31 décembre 2024, les Fonds n'étaient pas exposés aux titres russes ou leur exposition correspondait à moins de 1 % de leur actif net. Il est impossible de déterminer si des mesures supplémentaires seront prises par les gouvernements ou de connaître l'incidence de ces mesures sur les économies, les entreprises et les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. Comme la situation demeure instable, le gestionnaire continue de surveiller l'évolution de la situation ainsi que son incidence sur les stratégies de placement.

c) Opérations de placement, comptabilisation des produits et comptabilisation des profits (pertes) réalisé(e)s et latent(e)s

i) Les intérêts aux fins de distribution présentés aux états du résultat global représentent le versement d'intérêts reçu par les Fonds et comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les Fonds n'amortissent pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations coupon zéro qui sont amorties selon la méthode linéaire.

ii) Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende.

iii) Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les titres négociés en Bourse sont comptabilisés à la juste valeur établie selon le dernier cours, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Les titres de créance sont comptabilisés à la juste valeur, établie selon le dernier cours négocié sur le marché de gré à gré lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les titres non cotés sont comptabilisés à la juste valeur au moyen de méthodes d'évaluation de la juste valeur déterminées par le gestionnaire dans l'établissement de la juste valeur.

iv) Les profits et pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements correspondants, moins les coûts de transaction.

v) Le revenu de placement est la somme des revenus versés au Fonds qui proviennent des titres de fonds de placement détenus par le Fonds.

vi) Les autres produits représentent la somme de tous les produits autres que ceux qui sont classés séparément dans les états du résultat global, moins les coûts de transaction.

d) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans les états de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a une intention, soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Le cas échéant, des renseignements additionnels se trouvent au tableau Conventions de compensation à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*. Cette annexe présente les dérivés de gré à gré qui peuvent faire l'objet d'une compensation.

e) Titres en portefeuille

Le coût des titres d'un Fonds est établi de la façon suivante : les titres sont acquis et vendus à un cours négocié pour établir la valeur de la position négociée. La valeur totale acquise représente le coût total du titre pour le Fonds. Lorsque des unités additionnelles d'un titre sont acquises, le coût de ces unités additionnelles est ajouté au coût total du titre. Lorsque des unités d'un titre sont vendues, le coût proportionnel des unités vendues est déduit du coût total du titre. Si le titre fait l'objet d'un remboursement de capital, ce dernier est déduit du coût total du titre. Cette méthode de suivi du coût du titre est connue sous l'appellation « méthode du coût moyen » et le coût total actuel d'un titre est désigné par l'expression « prix de base rajusté » ou « PBR » du titre. Les coûts de transaction engagés au moment des opérations sur portefeuille sont exclus du coût moyen des placements et sont constatés immédiatement au poste Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et présentés à titre d'élément distinct des charges dans les états financiers.

L'écart entre la juste valeur des titres et leur coût moyen, moins les coûts de transaction, représente la plus-value (moins-value) latente de la valeur des placements du portefeuille. La variation de la plus-value (moins-value) latente des placements pour la période visée est incluse dans les états du résultat global.

Les placements à court terme sont présentés à leur coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur, dans l'inventaire du portefeuille. Les intérêts courus sur les obligations sont présentés distinctement dans les états de la situation financière.

f) Opérations de change

La valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Fonds (sauf pour le Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC, le Portefeuille revenu sous gestion en dollars américains CIBC, le Portefeuille équilibré sous gestion en dollars américains CIBC et le Portefeuille croissance sous gestion en dollars américains CIBC, qui sont en dollars américains), aux taux courants en vigueur à chaque date d'évaluation.

Les achats et les ventes de placements, ainsi que les produits et les charges, sont convertis en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Fonds (sauf pour les Fonds susmentionnés, qui sont en dollars américains), aux taux de change en vigueur à la date des opérations en question. Les profits ou les pertes de change sur les placements et les opérations donnant lieu à un revenu sont inscrits dans les états du résultat global, respectivement à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change et à titre de revenu.

g) Contrats de change à terme

Les Fonds peuvent conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

La variation de la juste valeur des contrats de change à terme est comprise dans les actifs dérivés et les passifs dérivés dans les états de la situation financière et constatée au poste Augmentation (diminution) de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés au cours de la période considérée dans les états du résultat global.

Le profit ou la perte découlant de l'écart entre la valeur du contrat de change à terme initial et la valeur de ce contrat à la clôture ou à la livraison est réalisé et comptabilisé à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change pour les Fonds qui utilisent les contrats de change à terme à des fins de couverture, ou à titre de profit (perte) sur dérivés pour les Fonds qui n'utilisent pas ces contrats à des fins de couverture.

h) Contrats à terme standardisés

Les Fonds peuvent conclure des contrats à terme standardisés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les dépôts de garantie auprès des courtiers relativement aux contrats à terme standardisés sont inclus dans le montant de la marge dans les états de la situation financière. Toute variation du montant de la marge est réglée quotidiennement et incluse dans les montants à recevoir pour les titres en portefeuille vendus ou dans les montants à payer pour les titres en portefeuille achetés dans les états de la situation financière.

L'écart entre la valeur de règlement à la fermeture des bureaux chaque date d'évaluation et la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation précédente est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés attribuable aux contrats à terme standardisés dans les états du résultat global.

i) Options

Les Fonds peuvent conclure des contrats d'option à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les primes versées sur les options d'achat et les options de vente position acheteur sont constatées dans les actifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière. Lorsqu'une option d'achat position acheteur arrive à échéance, le Fonds subit une perte correspondant au coût de l'option. Pour une opération de liquidation, le Fonds réalise un profit ou une perte selon que le produit est supérieur ou inférieur au montant de la prime payée lors de l'achat. À l'exercice d'une option d'achat position acheteur, le coût du titre acheté est majoré du montant de la prime payée au moment de l'achat.

Les primes touchées sur les options position vendeur sont constatées dans les passifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière à titre de diminution initiale de la valeur des placements. Les primes reçues sur les options position vendeur qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont constatées à titre de profits réalisés et présentées au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés dans les états du résultat global. Pour une opération de liquidation, si le coût pour dénouer l'opération est supérieur à la prime reçue, le Fonds comptabilise une perte réalisée. Par contre, si la prime reçue lorsque l'option a été vendue est supérieure au montant payé, le Fonds comptabilise un profit réalisé qui est présenté au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés. Si une option de vente position vendeur est exercée, le coût du titre livré est réduit du montant des primes reçues au moment où l'option a été vendue.

j) Swaps

Les Fonds peuvent conclure des swaps à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les Fonds peuvent conclure des swaps, soit au moyen d'échanges permettant la compensation et le règlement, soit avec des institutions financières désignées comme contreparties. Les swaps conclus avec des contreparties exposent les Fonds à un risque de crédit à l'égard des contreparties ou des garants. Les Fonds ne concluront des swaps qu'avec des contreparties ayant une notation désignée.

Le montant à recevoir (ou à payer) sur les swaps est constaté comme un actif dérivé ou un passif dérivé dans les états de la situation financière sur la durée de vie des contrats. Les profits latents sont présentés comme un actif et les pertes latentes, comme un passif dans les états de la situation financière. Un profit ou une perte réalisé est comptabilisé à la résiliation anticipée ou partielle et à l'échéance du swap, et est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés. Toute variation du montant à recevoir (ou à payer) sur un swap est constatée comme une variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés dans les états du résultat global. Des informations additionnelles sur les swaps en cours à la fin de la période se trouvent à la section *Actifs et passifs dérivés – swaps* de l'inventaire du portefeuille des Fonds applicables.

k) Prêt de titres

Un Fonds peut prêter des titres en portefeuille afin de dégager des revenus supplémentaires qui sont présentés dans les états du résultat global. Les actifs prêtés d'un Fonds ne peuvent dépasser 50 % de la juste valeur de l'actif de ce Fonds (compte non tenu du bien affecté en garantie des titres prêtés). Selon les exigences du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*, la garantie minimale permise est de 102 % de la juste valeur des titres prêtés. Une garantie peut se composer de ce qui suit :

i) Trésorerie.

ii) Titres admissibles.

iii) Des lettres de crédit irrévocables émises par une institution financière canadienne, qui n'est pas la contrepartie, ou un membre du groupe de la contrepartie, du fonds dans le cadre de la transaction, pour autant que les titres de créance de l'institution financière canadienne notés comme dette à court terme par une agence de notation agréée aient une note de crédit approuvée.

iv) Les titres qui sont immédiatement convertibles en titres du même émetteur, de la même catégorie ou du même type et dont l'échéance est identique à celle des titres prêtés.

La juste valeur des titres prêtés est établie à la clôture d'une date d'évaluation, et toute garantie additionnelle exigée est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille et figurent aux états de la situation financière, dans la valeur totale des placements (actifs financiers non dérivés), à la juste valeur. Le cas échéant, les opérations de prêt de titres d'un Fonds sont présentées dans la note intitulée *Prêt de titres* des états de la situation financière.

Selon le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, il est nécessaire de présenter un rapprochement du revenu brut tiré des opérations de prêt de titres des Fonds et du revenu tiré des opérations de prêt de titres présenté dans les états du résultat global des Fonds. Le montant brut découlant des opérations de prêt de titres comprend les intérêts versés sur la garantie, les retenues d'impôt déduites, les honoraires payés à l'agent chargé des prêts des Fonds et le revenu tiré du prêt de titres reçu par les Fonds. S'il y a lieu, le rapprochement se trouve dans les notes des états du résultat global des Fonds.

l) Fonds à catégories ou à séries multiples

Les gains ou les pertes en capital réalisés ou latents, les produits et les charges communes (autres que les charges d'exploitation et les frais de gestion propres à une catégorie ou à une série) du Fonds sont attribués aux porteurs de parts chaque date d'évaluation proportionnellement à la valeur liquidative respective du jour précédent, laquelle tient compte des opérations effectuées par le porteur de parts ce jour-là, pour chaque catégorie ou série de parts à la date de l'attribution. Toutes les charges d'exploitation et tous les frais de gestion propres à une catégorie ou à une série n'ont pas besoin d'être attribués. Toutes les charges d'exploitation propres à une catégorie ou à une série sont prises en charge par le gestionnaire et recouvrées auprès des Fonds.

m) Prêts et créances, autres actifs et passifs

Les prêts et créances et autres actifs et passifs sont comptabilisés au coût, qui s'approche de leur juste valeur, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables qui est présenté à la valeur de rachat.

n) Légende des abréviations

Voici les abréviations (conversion de devises et autres) qui peuvent être utilisées dans l'inventaire du portefeuille :

Abréviations des devises	*Nom de la devise*
AED	Dirham des Émirats arabes unis
ARS	Peso argentin
AUD	Dollar australien
BRL	Real brésilien
CAD	Dollar canadien
CHF	Franc suisse
CLP	Peso chilien
CNY	Renminbi chinois
COP	Peso colombien
CZK	Couronne tchèque
DKK	Couronne danoise
EGP	Livre égyptienne
EUR	Euro
GBP	Livre sterling
HKD	Dollar de Hong Kong
HUF	Forint hongrois
IDR	Rupiah indonésienne
ILS	Shekel israélien
INR	Roupie indienne
JOD	Dinar jordanien
JPY	Yen japonais

Abréviations des devises	*Nom de la devise*
KRW	Won sud-coréen
MAD	Dirham marocain
MXN	Peso mexicain
MYR	Ringgit malais
NOK	Couronne norvégienne
NZD	Dollar néo-zélandais
PEN	Nouveau sol péruvien
PHP	Peso philippin
PKR	Roupie pakistanaise
PLN	Zloty polonais
QAR	Riyal qatarien
RUB	Rouble russe
SAR	Riyal saoudien
SEK	Couronne suédoise
SGD	Dollar de Singapour
THB	Baht thaïlandais
TRY	Nouvelle livre turque
TWD	Dollar de Taïwan
USD	Dollar américain
ZAR	Rand sud-africain

Autres abréviations	*Description*
CAAÉ	Certificat américain d'actions étrangères
OVC	Obligation à valeur conditionnelle internationale
ELN	Billet lié à des titres de participation
FNB	Fonds négocié en Bourse
CIAÉ	Certificat international d'actions étrangères
CAÉ sans droit de vote	Certificat représentatif d'actions étrangères sans droit de vote

o) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part de chaque catégorie ou série, est obtenue en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions), présentée dans les états du résultat global, par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

p) Normes publiées mais non encore entrées en vigueur

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications apportées à des normes et de nouvelles interprétations ne sont pas encore en vigueur au 31 décembre 2024 et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers.

i) *Classement et évaluation des instruments financiers* (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7)

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 9 et à l'IFRS 7. Entre autres modifications, l'IASB a précisé qu'un passif financier est décomptabilisé à la date de règlement et a introduit un choix de méthode comptable qui permet à l'entité de décomptabiliser, avant la date du règlement, un passif financier qui sera réglé au moyen d'un système de paiement électronique. Les modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026, et leur application anticipée est permise.

ii) IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, qui remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. La nouvelle norme comprend plusieurs exigences qui pourraient avoir une incidence sur la présentation et les informations à fournir dans les états financiers. Celles-ci comprennent :

- l'obligation de classer les produits et les charges dans des catégories distinctes et de fournir des totaux et sous-totaux distincts dans l'état du résultat net;
- de meilleures indications à l'égard du regroupement, de l'emplacement et du libellé des éléments dans les états financiers et les notes annexes;
- des obligations d'information relatives aux mesures de la performance définies par la direction.

L'IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027, et l'application anticipée est permise.

Les Fonds évaluent actuellement l'incidence de cette nouvelle norme et de ces modifications. Aucune autre nouvelle norme, modification ou interprétation ne devrait avoir une incidence importante sur les états financiers des Fonds.

3. Évaluation des placements

La date d'évaluation (la *date d'évaluation*) d'un Fonds correspond à un jour ouvrable au siège social du gestionnaire. Le gestionnaire peut, à son gré, fixer d'autres dates d'évaluation. La valeur des placements ou des actifs d'un Fonds est calculée comme suit :

a) Trésorerie et autres actifs

La trésorerie, les débiteurs, les dividendes à recevoir, les distributions à recevoir et les intérêts à recevoir sont évalués à la juste valeur ou à leur coût comptabilisé, plus ou moins les variations de change survenues entre le moment où l'actif a été comptabilisé par le Fonds et la date d'évaluation actuelle, qui se rapproche de la juste valeur.

b) Obligations, débentures et autres titres de créance

Les obligations, débentures et autres titres de créance sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours fourni par un fournisseur reconnu à la clôture des opérations à une date d'évaluation donnée, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour, le gestionnaire déterminera alors le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

c) Titres cotés en Bourse, titres non cotés en Bourse et juste valeur des titres étrangers

Les titres cotés ou négociés en Bourse sont évalués à la juste valeur selon le dernier cours, lorsque le dernier cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour, ou, s'il n'y a pas de cours négocié en Bourse ou lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour et dans le cas de titres négociés sur un marché de gré à gré, à la juste valeur telle qu'elle est déterminée par le gestionnaire comme base d'évaluation appropriée. Dans un tel cas, une juste valeur est établie par le gestionnaire pour déterminer la valeur actuelle. Si des titres sont intercotés ou négociés sur plus d'une Bourse ou d'un marché, le gestionnaire a recours au marché principal ou à la Bourse principale pour déterminer la juste valeur de ces titres.

La juste valeur des parts de chaque fonds commun de placement dans lequel un Fonds investit est établie au moyen de la valeur liquidative la plus récente déterminée par le fiduciaire ou le gestionnaire du fonds commun de placement à la date d'évaluation.

Les titres non cotés en Bourse sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours tel qu'il est fixé par un courtier reconnu, ou le gestionnaire peut décider d'un prix qui reflète plus précisément la juste valeur de ces titres, s'il estime que le dernier cours ne reflète pas la juste valeur.

L'évaluation à la juste valeur est conçue pour éviter les cours périmés et pour fournir une valeur liquidative plus exacte, et elle peut servir de dissuasion contre les opérations nuisibles à court terme ou excessives effectuées dans le Fonds. Lorsque des titres cotés ou négociés en Bourse ou sur un marché qui ferme avant les marchés ou les Bourses d'Amérique du Nord ou d'Amérique du Sud sont évalués par le gestionnaire à leur juste valeur marchande, plutôt qu'à leurs cours cotés ou publiés, les cours des titres utilisés pour calculer l'actif net ou la valeur liquidative du Fonds peuvent différer des cours cotés ou publiés de ces titres.

d) Dérivés

Les positions longues sur options, les titres assimilables à des titres de créance et les bons de souscription cotés sont évalués à la juste valeur au moyen du dernier cours inscrit à leur Bourse principale ou fourni par un courtier reconnu pour ces titres, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour et que la note de crédit de chaque contrepartie (attribuée par S&P Global Ratings, division de S&P Global) est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

Lorsqu'une option est vendue par un Fonds, la prime qu'il reçoit est comptabilisée en tant que passif évalué à un montant égal à la juste valeur actuelle de l'option qui aurait pour effet de liquider la position. La différence résultant d'une réévaluation est considérée comme un profit ou une perte latent(e) sur placement; le passif est déduit lors du calcul de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds. Les titres visés par une option de vente, le cas échéant, sont évalués de la façon décrite ci-dessus pour les titres cotés.

Les contrats à terme standardisés, les contrats à terme et les swaps sont évalués à la juste valeur selon le profit ou la perte, le cas échéant, qui serait réalisé(e) à la date d'évaluation, si la position dans les contrats à terme standardisés, les contrats à terme ou les swaps était liquidée.

La marge payée ou déposée à l'égard de contrats à terme standardisés et de contrats à terme est inscrite comme un débiteur, et une marge constituée d'actifs autres que la trésorerie est désignée comme détenue à titre de garantie. Les autres instruments dérivés et les marges sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

e) Titres à négociation restreinte

Les titres à négociation restreinte acquis par un Fonds sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

f) Autres placements

Tous les autres placements des Fonds sont évalués à la juste valeur conformément aux lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières, le cas échéant.

Le gestionnaire évalue à la juste valeur tout titre ou autre bien d'un Fonds pour lequel aucun cours n'est disponible ou dont le cours, de l'avis du gestionnaire, ne reflète pas adéquatement la valeur réelle. Dans de tels cas, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation à la juste valeur qui reflètent plus précisément la juste valeur établie par le gestionnaire.

4. Participations dans les fonds sous-jacents

Les Fonds peuvent investir dans d'autres fonds de placement (les *fonds sous-jacents*). Chaque fonds sous-jacent investit dans un portefeuille d'actifs dans le but de réaliser des rendements sous forme de revenu de placement et une plus-value du capital pour le compte de ses porteurs de parts. Chaque fonds sous-jacent finance ses activités surtout par l'émission de parts rachetables, lesquelles sont remboursables au gré du porteur de parts et donnent droit à la quote-part de l'actif net du fonds sous-jacent. Les participations des Fonds dans les fonds sous-jacents détenues sous forme de parts rachetables sont présentées à l'inventaire du portefeuille à la juste valeur, ce qui représente l'exposition maximale des Fonds à ces placements. Les participations des Fonds dans les fonds sous-jacents à la fin de l'exercice précédent sont présentées à la sous-section *Risque de concentration* de la section *Risques liés aux instruments financiers* dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*. Les distributions tirées des fonds sous-jacents sont inscrites aux états du résultat global à titre de revenu de placement. Les profits (pertes) réalisé(e)s et la variation des profits (pertes) latent(e)s provenant des fonds sous-jacents sont également présentés aux états du résultat global. Les Fonds ne fournissent pas d'autre soutien important aux fonds sous-jacents que ce soit d'ordre financier ou autre.

Le cas échéant, le tableau Participations dans des fonds sous-jacents est présenté dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* et fournit des renseignements supplémentaires sur les placements des Fonds dans les fonds sous-jacents lorsque les participations représentent plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

5. Parts rachetables émises et en circulation

Chaque Fonds est autorisé à détenir un nombre illimité de catégories ou de séries de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie ou série. Les parts en circulation représentent l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds. Chaque part est sans valeur nominale, et la valeur de chaque part correspond à la valeur liquidative qui est déterminée à chaque date d'évaluation. Le règlement du coût des parts émises est effectué en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable au moment de l'émission. Les distributions effectuées par un Fonds et réinvesties par les porteurs de parts en parts additionnelles sont également considérées comme des parts rachetables émises par un Fonds.

Les parts sont rachetées à la valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part d'un Fonds. Le droit de faire racheter des parts d'un Fonds peut être suspendu sur approbation des autorités canadiennes en valeurs mobilières ou lorsque la négociation normale est suspendue à une Bourse de valeurs, d'options ou de contrats à terme standardisés au Canada ou à l'étranger où sont négociés les titres ou les instruments dérivés qui constituent plus de 50 % de la valeur ou de l'exposition sous-jacente du total de l'actif d'un Fonds, à l'exclusion du passif d'un Fonds, et lorsque ces titres ou ces instruments dérivés ne sont pas négociés à une autre Bourse qui représente une option raisonnablement pratique pour un Fonds. Le Fonds n'est pas assujetti, en vertu de règles externes, à des exigences concernant son capital.

Le capital reçu par un Fonds est utilisé dans le cadre du mandat de placement de ce Fonds, ce qui peut inclure la capacité d'avoir les liquidités nécessaires pour répondre aux besoins de rachat de parts à la demande d'un porteur de parts.

La variation des parts émises et en circulation pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 est présentée dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

6. Frais de gestion, frais d'administration fixes et charges d'exploitation

Les frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative des Fonds et calculés quotidiennement. Les frais de gestion sont payés au gestionnaire en contrepartie de la prestation de services de gestion, de placement et de conseil liés aux portefeuilles ou de dispositions prises pour la prestation de ces services. Les frais de gestion annuels maximums exprimés en pourcentage de la valeur liquidative moyenne pour chaque catégorie ou série de parts du Fonds sont présentés dans la note intitulée *Taux maximums annuels des frais de gestion facturables* des états du résultat global. Pour les parts de catégorie O et de série O, les frais de gestion sont négociés et payés par les porteurs de parts, ou selon leurs instructions, ou encore par les courtiers ou les gestionnaires discrétionnaires au nom des porteurs de parts, conformément à leurs instructions.

Le gestionnaire peut également imputer à un Fonds un montant inférieur aux frais de gestion maximums, présentés à la note *Taux maximums annuels des frais de gestion facturables* des états du résultat global, et ainsi renoncer aux frais de gestion.

Le gestionnaire peut, en tout temps et à sa seule discrétion, cesser de renoncer aux frais de gestion. Les frais de gestion auxquels il a renoncé sont présentés dans les états du résultat global.

Dans certains cas, le gestionnaire peut imputer des frais de gestion à un Fonds qui sont inférieurs aux frais de gestion qu'il a le droit d'exiger de certains investisseurs dans un Fonds. L'écart dans le montant des frais de gestion est payé par le Fonds aux investisseurs concernés à titre de distribution de parts additionnelles (les *distributions des frais de gestion*) du Fonds. Les distributions des frais de gestion sont négociables entre le gestionnaire et l'investisseur et dépendent principalement de l'importance du placement de l'investisseur dans le Fonds. Les distributions des frais de gestion payées aux investisseurs admissibles n'ont pas d'incidence négative sur le Fonds ou sur tout autre investisseur du Fonds. Le gestionnaire peut augmenter ou diminuer le montant des distributions des frais de gestion pour certains investisseurs de temps à autre.

Le gestionnaire paie les charges d'exploitation des Fonds, qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, les charges d'exploitation et les frais d'administration; les frais réglementaires; les honoraires des auditeurs et les frais juridiques; les honoraires du fiduciaire, les frais de garde et de dépôt et les honoraires des agents; et les frais de service aux investisseurs et les frais liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus, aux aperçus des fonds et aux autres rapports, en contrepartie du paiement, par les Fonds, de frais d'administration fixes au gestionnaire (les *frais d'administration fixes*). Les frais d'administration fixes correspondront à un pourcentage précisé de la valeur liquidative des catégories ou séries de parts des Fonds, calculés et accumulés chaque jour et payés chaque mois. Les frais d'administration fixes imputés à chaque catégorie ou série de parts des Fonds sont présentés à la note intitulée *Frais d'administration fixes* des états du résultat global. Aucuns frais d'administration fixes ne sont exigibles à l'égard des parts de catégorie O et de série O. Les frais d'administration fixes payables par les Fonds pourraient, au cours d'une période donnée, être supérieurs ou inférieurs aux dépenses que nous engageons dans le cadre de la prestation des services aux Fonds.

Lorsqu'un Fonds investit dans des parts d'un fonds sous-jacent, le Fonds ne verse pas en double des frais de gestion sur la partie de ses actifs qu'il investit dans des parts du fonds sous-jacent. En outre, le Fonds ne verse pas en double des frais d'acquisition ou des frais de rachat à l'égard de l'achat ou du rachat par ce dernier de parts du fonds sous-jacent. Certains fonds sous-jacents dont les Fonds détiennent des parts peuvent offrir des distributions des frais de gestion. Ces distributions des frais de gestion d'un fonds sous-jacent seront versées comme il est exigé pour les versements de distributions imposables par un Fonds. Le gestionnaire d'un fonds sous-jacent peut, dans certains cas, renoncer à une partie des frais de gestion d'un fonds sous-jacent ou prendre en charge une partie des charges d'exploitation de ce dernier.

7. Impôt sur le résultat et retenues d'impôt

Les Fonds sont admissibles à titre de fiducies de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), à l'exception du Fonds durable d'obligations canadiennes de base Plus CIBC, qui est une fiducie d'investissement à participation unitaire. La tranche de leur revenu net et/ou des gains en capital nets réalisés distribuée aux porteurs de parts n'est pas assujettie à l'impôt sur le résultat. De plus, l'impôt sur le résultat payable sur les gains en capital nets réalisés non distribués est remboursable en fonction d'une formule lorsque les parts des Fonds sont rachetées. Une partie suffisante du revenu net et des gains en capital nets réalisés des Fonds a été ou sera distribuée aux porteurs de parts de sorte qu'aucun impôt n'est payable par les Fonds et, par conséquent, aucune provision pour impôt sur le résultat n'a été constituée dans les états financiers. À l'occasion, un Fonds peut verser des distributions qui dépassent le revenu net et les gains en capital nets qu'il a réalisés. Cette distribution excédentaire est désignée à titre de remboursement de capital et n'est pas imposable entre les mains des porteurs de parts. Cependant, un remboursement de capital réduit le coût moyen des parts du porteur de parts aux fins fiscales, ce qui peut donner lieu à un gain en capital pour le porteur de parts, dans la mesure où le coût moyen devient inférieur à zéro.

Le Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC, le Portefeuille revenu sous gestion en dollars américains CIBC, le Portefeuille équilibré sous gestion en dollars américains CIBC et le Portefeuille croissance sous gestion en dollars américains CIBC peuvent réaliser des profits et des pertes de change nets à la conversion en dollars canadiens, à des fins fiscales, du montant net de leurs gains en capital réalisés. Ces gains sont distribués aux investisseurs annuellement, à moins que ces Fonds choisissent de les conserver, ce qui ferait en sorte que l'impôt serait payable par les Fonds.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pendant 20 ans.

Aux fins de l'impôt sur le résultat, les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment et déduites des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Le cas échéant, les pertes en capital nettes et les pertes autres qu'en capital d'un Fonds sont présentées en dollars canadiens dans la note *Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital* des états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

L'année d'imposition des Fonds se termine le 15 décembre, sauf pour le Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC, le Fonds marché monétaire CIBC, le Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC et le Fonds durable d'obligations canadiennes de base Plus CIBC, pour lesquels l'année d'imposition se termine le 31 décembre.

Les Fonds sont actuellement assujettis à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Provision pour impôts en lien avec des titres indiens

Les Fonds peuvent investir dans des titres cotés à une Bourse reconnue en Inde et, à titre d'investisseur de portefeuille étranger en Inde, ces Fonds seraient assujettis aux impôts locaux sur les gains en capital réalisés à la vente de ces titres indiens. Par conséquent, les Fonds comptabilisent une provision pour de tels impôts locaux établie à partir des profits latents nets résultant de ces titres indiens, et présentent ce montant au poste Provision pour retenues d'impôt dans les états de la situation financière et au poste Retenues d'impôt dans les états du résultat global.

8. Commissions de courtage et honoraires

Le total des commissions versées par les Fonds aux courtiers relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds, le cas échéant. Lors de l'attribution des activités de courtage à un courtier, le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs des Fonds peuvent se tourner vers la prestation de biens et de services par le courtier ou un tiers, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres (désignés, dans l'industrie, *rabais de courtage*). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour les Fonds ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom des Fonds. Le total des rabais de courtage versés par les Fonds aux courtiers est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds. En outre, le gestionnaire peut signer des ententes de récupération de la commission avec certains courtiers à l'égard du Fonds. Toute commission récupérée est versée au Fonds concerné.

Les opérations relatives aux titres à revenu fixe et à certains autres titres sont effectuées sur le marché de gré à gré, où les participants agissent à titre de mandants. Ces titres sont généralement négociés en fonction du solde net et ne comportent habituellement pas de commissions de courtage, mais comprennent, en règle générale, une marge (soit la différence entre le cours acheteur et le cours vendeur du titre du marché applicable).

Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe et de certains autres titres ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans les montants. En outre, les rabais de courtage ne comprennent que la valeur des services de recherche et d'autres services fournis par un tiers à Gestion d'actifs CIBC inc. (*GACI* ou le *conseiller en valeurs*) et à tout sous-conseiller en valeurs, la valeur des services fournis au conseiller en valeurs et à tout sous-conseiller en valeurs par le courtier ne pouvant être déterminée. Quand ces services sont offerts à plus d'un Fonds, les coûts sont répartis entre ces Fonds en fonction du nombre d'opérations ou d'autres facteurs justes, tels qu'ils sont déterminés par le conseiller en valeurs et tout sous-conseiller en valeurs.

9. Opérations entre parties liées

Les rôles et responsabilités de la Banque CIBC et des membres de son groupe, en ce qui a trait aux Fonds, se résument comme suit et sont assortis des frais et honoraires (collectivement, les *frais*) décrits ci-après. Les Fonds peuvent détenir des titres de la Banque CIBC. La Banque CIBC et les membres de son groupe peuvent également prendre part à des placements de titres ou accorder des prêts à des émetteurs dont les titres figurent dans le portefeuille des Fonds, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Fonds en agissant à titre de mandant, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Fonds au nom d'un autre fonds d'investissement géré par la Banque CIBC ou un membre de son groupe ou qui ont agi à titre de contrepartie dans des opérations sur dérivés. Les frais de gestion à payer et les autres charges à payer inscrits aux états de la situation financière sont généralement payables à une partie liée du Fonds.

Gestionnaire, fiduciaire, conseiller en valeurs et certains sous-conseillers en valeurs des Fonds

La Banque CIBC est le gestionnaire, la Compagnie Trust CIBC, le fiduciaire, et GACI, le conseiller en valeurs de chacun des Fonds.

En outre, le gestionnaire prend les dispositions nécessaires relativement aux services administratifs des Fonds (autres que les services de publicité et services promotionnels qui relèvent du gestionnaire), aux services juridiques, aux services aux investisseurs et aux coûts liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus et aux autres rapports. Le gestionnaire est l'agent chargé de la tenue des registres et l'agent des transferts des Fonds et fournit tous les autres services administratifs requis par les Fonds ou prend des dispositions pour la prestation de ces services. Depuis le 1er juillet 2023, le gestionnaire paie tous les frais d'administration des Fonds en contrepartie du paiement par les Fonds de frais d'administration fixes.

Ententes et rabais de courtage

Le conseiller en valeurs délègue généralement les pouvoirs en matière de négociation et d'exécution aux sous-conseillers en valeurs.

Le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs prennent des décisions, notamment sur la sélection des marchés et des courtiers ainsi que sur la négociation des commissions, en ce qui a trait à l'acquisition et à la vente de titres en portefeuille et de certains produits dérivés et à l'exécution des opérations sur portefeuille. Les activités de courtage peuvent être attribuées par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp., toutes deux filiales de la Banque CIBC. Le total des commissions versées aux courtiers liés relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds.

Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp. peuvent aussi réaliser des marges à la vente de titres à revenu fixe, d'autres titres et de certains produits dérivés aux Fonds. Les courtiers, y compris Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp., peuvent fournir des biens et des services, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres, au conseiller en valeurs et aux sous-conseillers en valeurs qui traitent les opérations de courtage par leur entremise. Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour le Fonds ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom du Fonds. Comme le prévoient les conventions du conseiller en valeurs et des sous-conseillers en valeurs, ces rabais de courtage sont conformes aux lois applicables. Les frais de garde directement liés aux opérations sur portefeuille engagés par un Fonds, autrement payables par le Fonds, sont payés par GACI ou encore par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI, jusqu'à concurrence du montant des crédits découlant des rabais de courtage issus des activités de négociation au nom du Fonds, ou une partie du Fonds, au cours du mois en question. Le total des rabais de courtage versés par le Fonds aux courtiers liés est présenté dans la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds. En outre, le gestionnaire peut signer des ententes de récupération de la commission avec certains courtiers à l'égard des Fonds. Toute commission récupérée est versée au Fonds concerné.

Courtier désigné et courtier

GACI a conclu une entente avec Marchés mondiaux CIBC inc., un membre de son groupe, afin d'agir à titre de courtier désigné et courtier pour la distribution des parts de série FNB des Fonds, selon les conditions normales de concurrence en vigueur dans le secteur des fonds négociés en Bourse.

Dépositaire

Le dépositaire détient la totalité des liquidités et des titres pour les Fonds et s'assure que ces actifs sont conservés séparément des autres liquidités ou titres qu'il peut détenir. Le dépositaire fournit également d'autres services aux Fonds, y compris la tenue des dossiers et le traitement des opérations de change. La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire des Fonds (le *dépositaire*). Le dépositaire peut retenir les services de sous-dépositaires pour les Fonds. Les frais et les marges pour les services rendus par le dépositaire et directement liés à l'exécution des opérations sur portefeuille par un Fonds, ou une partie d'un Fonds, sont payés par GACI ou par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI, jusqu'à concurrence du montant des crédits découlant des rabais de courtage issus des activités de négociation au nom des Fonds au cours du mois en question. Tous les autres frais découlant des services rendus par le dépositaire sont payés par le gestionnaire en contrepartie du paiement par les Fonds de frais d'administration fixes. La Banque CIBC détient une participation de 50 % dans le dépositaire.

Fournisseur de services

Le dépositaire fournit également certains services aux Fonds, y compris des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille. Le gestionnaire reçoit des frais d'administration fixes des Fonds et, en contrepartie, paye certaines charges d'exploitation, dont les frais de garde (incluant toutes les taxes applicables) et les frais de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille (incluant toutes les taxes applicables) sont payés à la Compagnie Trust CIBC Mellon. Le cas échéant, des honoraires liés aux prêts de titres sont déduits des produits reçus par les Fonds.

Les montants en dollars versés par les Fonds (incluant toutes les taxes applicables) au dépositaire au titre des services de prêt de titres pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 sont présentés dans la note *Fournisseur de services* des états du résultat global.

10. Opérations de couverture

Certains titres libellés en devises ont fait l'objet d'une couverture totale ou partielle à l'aide de contrats de change à terme dans le cadre des stratégies de placement de certains Fonds. Ces couvertures sont indiquées par un numéro de référence dans l'inventaire du portefeuille et un numéro de référence correspondant dans le tableau Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme pour ces Fonds.

11. Garantie sur certains dérivés visés

Des placements à court terme peuvent être utilisés comme garantie pour des contrats à terme standardisés en cours auprès de courtiers.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts de

Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC
Fonds marché monétaire CIBC
Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC
Fonds de revenu à court terme CIBC
Fonds canadien d'obligations CIBC
Fonds à revenu mensuel CIBC
Fonds d'obligations mondiales CIBC
Fonds mondial à revenu mensuel CIBC
Fonds équilibré CIBC
Fonds de revenu de dividendes CIBC
Fonds de croissance de dividendes CIBC
Fonds d'actions canadiennes CIBC
Fonds d'actions valeur canadiennes CIBC
Fonds de petites capitalisations canadien CIBC
Fonds d'actions américaines CIBC
Fonds petites sociétés américaines CIBC
Fonds d'actions mondiales CIBC
Fonds d'actions internationales CIBC
Fonds d'actions européennes CIBC
Fonds de marchés émergents CIBC
Fonds Asie-Pacifique CIBC
Fonds petites sociétés internationales CIBC
Fonds sociétés financières CIBC
Fonds ressources canadiennes CIBC
Fonds énergie CIBC
Fonds immobilier canadien CIBC
Fonds métaux précieux CIBC
Fonds mondial de technologie CIBC
Fonds indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC
Fonds indice obligataire canadien CIBC
Fonds indice obligataire mondial CIBC
Fonds indiciel équilibré CIBC
Fonds indice boursier canadien CIBC
Fonds indice boursier américain élargi CIBC
Fonds indice boursier américain CIBC
Fonds indice boursier international CIBC
Fonds indice boursier européen CIBC
Fonds indiciel marchés émergents CIBC
Fonds indiciel Asie-Pacifique CIBC
Fonds indice Nasdaq CIBC
Fonds durable d'obligations canadiennes de base Plus CIBC
Fonds durable d'actions canadiennes CIBC
Fonds durable d'actions mondiales CIBC
Solution durable équilibrée prudente CIBC
Solution durable équilibrée CIBC
Solution durable équilibrée de croissance CIBC
Solution de revenu Intelli CIBC
Solution équilibrée de revenu Intelli CIBC
Solution équilibrée Intelli CIBC
Solution équilibrée de croissance Intelli CIBC
Solution de croissance Intelli CIBC
Portefeuille revenu sous gestion CIBC
Portefeuille revenu Plus sous gestion CIBC
Portefeuille équilibré sous gestion CIBC
Portefeuille équilibré à revenu mensuel sous gestion CIBC
Portefeuille croissance équilibré sous gestion CIBC
Portefeuille croissance sous gestion CIBC
Portefeuille croissance Plus sous gestion CIBC
Portefeuille revenu sous gestion en dollars américains CIBC
Portefeuille équilibré sous gestion en dollars américains CIBC
Portefeuille croissance sous gestion en dollars américains CIBC
Portefeuille FNB prudent CIBC
Portefeuille FNB équilibré CIBC
Portefeuille FNB équilibré de croissance CIBC

(collectivement, les « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers des Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2024 et 2023 et les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des Fonds aux 31 décembre 2024 et 2023 ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates conformément aux Normes internationales d'information financière (*IFRS*).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants des Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement des Fonds.
Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement des Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chaque Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider les Fonds ou de cesser leur activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière des Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne des Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des Fonds à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener les Fonds à cesser leur exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Gary Chin.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
21 mars 2025

Fonds mutuels CIBC
Famille de Portefeuilles CIBC

1-800-465-3863
www.cibc.com/fondsmutuels
info@gestiondactifscibc.com

Adresse de retour :
C. P. 4644, Station A
Toronto (Ontario)
M5W 5E4

Placements CIBC inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque CIBC et est le placeur principal des Fonds mutuels CIBC et de la Famille de Portefeuilles CIBC. La Famille de Portefeuilles CIBC est constituée de fonds communs de placement qui investissent principalement dans des Fonds mutuels CIBC. Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié, communiquez avec Placements CIBC inc. en composant le 1-800-465-3863 ou parlez-en à votre conseiller.

Le logo CIBC est une marque déposée de la Banque CIBC, utilisée sous licence.